



Assurons  
un monde  
plus ouvert



# Investissement responsable

Rapport 2020

# Sommaire

## 1

<b>STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE</b>	<b>04</b>
1.1 Portrait en quelques chiffres	06
1.2 Panorama de notre stratégie d'investissement responsable	07
1.3 Description de notre stratégie d'investissement responsable	09
1.4 Gouvernance de notre stratégie d'investissement responsable	10
1.5 Chronologie de notre stratégie d'investissement responsable	14

## 2

<b>DÉMARCHE ESG</b>	<b>16</b>
2.1 Engagement actionnarial	17
2.2 Les critères ESG qui guident nos choix	20
2.3 Nos autres contributions à une société durable	31
2.4 Les actifs exclus de nos portefeuilles	33

## 3

<b>RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>37</b>
3.1 Gouvernance des risques et opportunités liés au changement climatique	38
3.2 Analyse du risque physique et de transition	39
3.3 Convergence 1,5°C	50

## 4

<b>RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ</b>	<b>56</b>
4.1 La biodiversité dans nos investissements forestiers	57
4.2 La biodiversité dans nos investissements immobiliers	58
4.3 La biodiversité dans nos investissements en actions et en obligations	58
4.4 La biodiversité dans le dialogue actionnarial	60

## 5

<b>SENSIBILISATION DES ASSURÉS</b>	<b>61</b>
5.1 Communication aux assurés	62
5.2 Offre d'unités de compte responsables	63

## 6

<b>ANNEXES</b>	<b>64</b>
6.1 Informations importantes sur les méthodologies	65
6.2 Glossaire	66

Ce rapport présente les informations demandées par l'article 173-VI de la loi Transition énergétique pour la croissance verte (TECV).

Il présente par ailleurs les informations recommandées par la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)*. La gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs liés aux enjeux climatiques dans l'activité d'investissement sont signalés par les sigles :

**TCFD** | GOUVERNANCE    **TCFD** | STRATÉGIE    **TCFD** | GESTION DES RISQUES    **TCFD** | INDICATEURS ET OBJECTIFS

Table de concordance avec les recommandations de la TCFD :

Recommandations de la TCFD	Section correspondante dans le présent rapport	
<b>TCFD</b>   GOUVERNANCE	Regard porté par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au changement climatique	<b>3.1</b> Gouvernance des risques et opportunités liés au changement climatique
	Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique	<b>3.1</b> Gouvernance des risques et opportunités liés au changement climatique
<b>TCFD</b>   STRATÉGIE	Risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court, moyen et long terme	<b>3.2</b> Analyse du risque physique et de transition
	Impacts de ces risques et opportunités sur l'organisation, la stratégie et la planification financière	<b>3.2</b> Analyse du risque physique et de transition
	Impact potentiel de différents scénarios, dont le scénario 2°C, sur l'organisation, la stratégie et la planification financière	<b>3.2</b> Analyse du risque physique et de transition <b>3.3</b> Convergence 1,5°C
<b>TCFD</b>   GESTION DES RISQUES	Méthodes employées pour identifier et évaluer les risques climatiques	<b>3.2</b> Analyse du risque physique et de transition Rapport investissement responsable 2019 partie 5 : Annexes
	Méthodes employées pour gérer les risques climatiques	<b>3.2</b> Analyse du risque physique et de transition
	Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques dans le processus global de gestion des risques	<b>3.1</b> Gouvernance des risques et opportunités liés au changement climatique
<b>TCFD</b>   INDICATEURS ET OBJECTIFS	Métriques utilisées pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique, dans le cadre de la stratégie et de la gestion des risques de l'entreprise	<b>3.2</b> Analyse du risque physique et de transition <b>3.3</b> Convergence 1,5°C Rapport investissement responsable 2019 partie 5 : Annexes
	Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2, et si nécessaire 3) et risques liés	<b>3.2</b> Analyse du risque physique et de transition
	Objectifs ciblés pour manager les risques et opportunités liés au changement climatique	<b>1.2</b> Panorama de notre stratégie d'investissement responsable

# Assureur depuis 1850

UNE OFFRE COMPLÈTE DE SOLUTIONS ET DE SERVICES EN PROTECTION DE LA PERSONNE.

## 5 156

collaborateurs dans le monde

## 36

millions d'assurés <sup>(1)</sup> en prévoyance/protection <sup>(2)</sup> dans le monde

## 12

millions d'assurés <sup>(1)</sup> en épargne/retraite dans le monde

## 340

partenaires distributeurs

## UNE PRÉSENCE EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE LATINE, AVEC UNE FORTE ACTIVITÉ AU BRÉSIL



## 1<sup>er</sup>

en assurance emprunteur en France <sup>(3)</sup>

## 2<sup>e</sup>

en assurance vie en France <sup>(4)</sup>

## 3<sup>e</sup>

assureur brésilien <sup>(5)</sup>

## 7<sup>e</sup>

assureur européen <sup>(6)</sup>

### Périmètre

Le rapport concerne l'ensemble des actifs de CNP Assurances, CNP Caution et MFPrévoyance. Les données communiquées sont arrêtées au 31 décembre 2020.

(1) Estimations fondées pour partie sur le nombre de contrats sous gestion

(2) Prévoyance, santé, assurance emprunteur et IARD

(3) Montant du chiffre d'affaires. Données clés 2019, FFA, septembre 2020 ; Top 10 de l'assurance emprunteurs par le chiffre d'affaires (y compris acceptations), Argus de l'assurance, septembre 2020

(4) Données clés 2019, FFA, septembre 2020

(5) Données novembre 2020, SUSEP (autorité de contrôle brésilienne de Caixa Seguradora)

(6) Données novembre 2020, site Bloomberg, comptes annuels consolidés de chaque société, classement par la taille des encours



L'activité de CNP Assurances, comme celle de toute entreprise, est dépendante de services rendus par la nature, également appelés services écosystémiques. Selon certaines études économiques, 55 % du PIB mondial dépendrait des services écosystémiques. Inversement, l'activité de CNP Assurances a des impacts, directs ou indirects, sur la biodiversité. Ces liens sont complexes et ont été peu étudiés jusqu'à présent.

Depuis plusieurs années, les rapports scientifiques, notamment ceux de l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), alertent sur l'accélération de la détérioration la biodiversité et font prendre conscience aux entreprises des risques liés à la perte de biodiversité et de la nécessaire maîtrise de leurs impacts sur la diversité des écosystèmes et des espèces. Ces impacts, ou pressions, sur la biodiversité sont de cinq ordres : l'usage des sols, la surexploitation des ressources, les pollutions, le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes.

En cohérence avec son engagement auprès du Pacte mondial des Nations unies, CNP Assurances analyse les actions qu'elle peut mettre en œuvre pour protéger efficacement la biodiversité. CNP Assurances cherche aussi à évaluer sa dépendance aux services rendus par la nature pour réduire ce risque.

À ce titre, je souhaiterais mettre en avant les initiatives récentes de CNP Assurances pour mieux prendre en compte de la biodiversité dans la gestion de nos investissements :

- en 2020, CNP Assurances a intégré la biodiversité dans sa politique d'engagement actionnarial, en incitant les entreprises à prendre et mettre en œuvre des décisions ambitieuses de protection de la biodiversité et à publier des informations sur les risques liés à la perte de biodiversité. En 2020, la biodiversité a été abordée dans 64 % des dialogues en direct avec les entreprises ;
- CNP Assurances a rejoint en mai 2020 la coalition d'investisseurs institutionnels appelant à la création de mesures d'impact sur la biodiversité, respectant des principes de transparence de la méthodologie ;

- fin 2020, CNP Assurances a réalisé un premier test de mesure d'empreinte biodiversité de son portefeuille actions et obligations à l'aide du *Corporate Biodiversity Footprint*. Le test effectué sur cinq secteurs (agroalimentaire, pétrole et gaz, énergie, forêts et papier, déchets) estime l'empreinte biodiversité de notre portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises à - 14 m<sup>2</sup>.MSA <sup>(1)</sup> par millier d'euros investi. Nous avons fait le choix de publier cette première mesure d'empreinte biodiversité afin, d'une part, de contribuer à faire avancer les travaux méthodologiques en la matière et, d'autre part, d'inciter les entreprises, en particulier dans les secteurs ayant le plus d'impact, à une transparence accrue sur la biodiversité ;

- le renouvellement début 2021 du mandat de gestion de la Société Forestière, qui gère de manière durable les 56 488 hectares de forêts de CNP Assurances, a permis de définir un plan d'action et des objectifs de préservation de la biodiversité sur les cinq prochaines années au sein d'une charte de gestion durable. Elle prévoit un inventaire de la biodiversité potentielle, avec le souci de l'améliorer à l'aide d'actions comme la conservation de micro-habitats, l'aménagement de corridors écologiques, la protection de la reproduction des espèces les plus sensibles, l'interdiction des fongicides et phytocides et la limitation des insecticides aux seules urgences sanitaires.

Alors que plusieurs rendez-vous majeurs sont prévus en 2021 pour accélérer la protection de la biodiversité à l'échelle de la planète, notamment le congrès mondial de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) en septembre 2021 à Marseille et la COP15 sur la biodiversité en octobre 2021 à Kunming (Chine), CNP Assurances s'engage à poursuivre ses efforts pour mesurer et réduire ses impacts sur la biodiversité à travers son portefeuille d'investissements. Je suis convaincu que le changement climatique et la perte de biodiversité sont des défis inséparables qui doivent être relevés ensemble, à la fois par les gouvernements, les entreprises et les investisseurs.

**Stéphane Dedeyan**  
Directeur général

(1) La MSA (*Mean Species Abundance*) est une métrique scientifiquement reconnue créée par le PBL (institut hollandais de l'environnement) pour mesurer l'abondance moyenne des espèces. La destruction de la biodiversité s'exprime en valeur négative de m<sup>2</sup>.MSA. Le m<sup>2</sup>.MSA correspond à l'artificialisation de 1 m<sup>2</sup> d'espace naturel vierge

# Stratégie d'investissement responsable



## Chiffres clés de l'investissement responsable

### DÉMARCHE ESG

**88 %**

Part des actifs gérés avec des filtres ESG sur le périmètre de nos portefeuilles euro et UC

**95 %**

Part des encours du portefeuille actions pour laquelle nous avons voté en assemblée générale

**123 pays**

Nombre de pays exclus de nos investissements sur la base de critères ESG

**96 %**

Part des sociétés de gestion de titres cotés avec lesquelles nous travaillons ayant signé les PRI

**25 %**

Part des résolutions en assemblée générale que nous avons rejetées

**3 307 entreprises**

Nombre d'entreprises exclues de nos investissements sur la base de critères ESG

### RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**2050**

Horizon de l'objectif de neutralité carbone de notre portefeuille d'investissements

**56 488 hectares**

Superficie de nos forêts gérées durablement

**67 kgeqCO<sub>2</sub>/k€**

Empreinte carbone de notre portefeuille actions et obligations d'entreprises

**2,6°C**

Température estimée de notre portefeuille actions et obligations d'entreprises

**81 %**

Part de nos actifs ayant fait l'objet d'une analyse du risque climatique

**18 kgeqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>**

Empreinte carbone de notre portefeuille immobilier

**17,2 Md€**

Encours d'investissements verts dans nos portefeuilles

**91 %**

Part de nos dialogues avec les entreprises ayant abordé les enjeux de lutte contre le changement climatique

### RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

**64 %**

Part de nos dialogues avec les entreprises ayant abordé les enjeux de protection de la biodiversité

**-14 m<sup>2</sup>. MSA/k€**

Empreinte biodiversité de notre portefeuille actions et obligations d'entreprises

### SENSIBILISATION DES ASSURÉS

**11,1 Md€**

Encours des unités de compte gérées avec des filtres ESG dans nos contrats d'assurance

**42 %**

Part des encours des unités de compte gérées avec des filtres ESG dans nos contrats d'assurance

## 1.1 Portrait en quelques chiffres

CNP Assurances, en tant qu'investisseur responsable, se mobilise pour avoir un impact positif sur la société dans son ensemble.

Avec plus de **300 Md€** investis dans tous les secteurs, CNP Assurances est un acteur majeur du financement de l'économie réelle.

Au cours des six dernières années, CNP Assurances a pris des engagements forts en faveur de la transition énergétique et écologique (TEE) et pour lutter contre le réchauffement climatique. Signataire du *Montréal Carbon Pledge*, elle a rendu publique l'empreinte carbone de son portefeuille actions cotées détenues en direct en décembre 2015 et s'est engagée à la réduire, ce qui a été réalisé avec succès via une diminution de 54 % de cette empreinte entre 2014 et 2020. En devenant membre en 2019 de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances s'est engagée à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050.

Signataire depuis 2011 des Principes pour l'investissement responsable (*Principles for Responsible Investment*) des Nations unies, CNP Assurances sélectionne ses investissements à l'aune de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En quinze ans, la pratique a gagné tous les compartiments d'actifs.

À fin 2020, 88 % des actifs de CNP Assurances sont gérés avec des filtres ESG sur le périmètre des portefeuilles euro et UC (91 % sur le périmètre des portefeuilles euro).

Avec **17,2 Md€** d'encours en investissements verts à fin 2020 et de nouvelles ambitions pour se désengager de l'industrie du charbon, du pétrole et du gaz, CNP Assurances s'engage de plus en plus fortement dans la lutte contre le réchauffement climatique, convaincue qu'un problème environnemental à grande échelle génère un risque financier contre lequel nous nous devons de nous prémunir pour tenir nos engagements à long terme vis-à-vis de nos assurés.

### Nos caractéristiques d'investisseur responsable

- Nous définissons et nous pilotons une stratégie d'investissement responsable engagée
- Nous gérons nos investissements dans une perspective de long terme pour le compte de nos assurés et de nos actionnaires
- Nous détenons une majorité de nos investissements en direct, permettant ainsi une intégration renforcée de notre stratégie d'investissement responsable
- La délégation de la gestion d'actifs est réalisée auprès de sociétés de gestion avec lesquelles nous partageons les mêmes valeurs

## 1.2 Panorama de notre stratégie d'investissement responsable

**CNP Assurances déploie une approche globale d'investisseur responsable selon des modalités adaptées à la nature propre de chaque classe d'actifs. Cette démarche contribue à six objectifs de développement durable des Nations unies.**



	EXCLUSION DE PAYS	EXCLUSION D'ENTREPRISES	EXCLUSION DE FONDS	ANALYSE NOTATION ESG	INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS LA DÉCISION D'INVESTISSEMENT
Immobilier	✓			✓	✓
Forêt	✓			✓	✓
Actions	✓	✓		✓	✓
Obligations d'entreprises	✓	✓		✓	
Private equity / Infrastructures	✓	✓		✓	
Obligations souveraines	✓				
Fonds dédiés	✓	✓	✓		
Autres fonds	VEILLE	VEILLE	✓		

Pays exclus pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés  
 Entreprises exclues car impliquées dans les armes, le tabac, le charbon, le pétrole et le gaz ou ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations unies  
 Fonds exclus car spéculant sur les matières premières agricoles  
 Les investissements font l'objet d'une analyse et/ou notation ESG  
 L'analyse et/ou la notation ESG impactent systématiquement la décision d'investir

**CNP Assurances s'engage en faveur de la transition énergétique et écologique afin de contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050.**

TCFD   INDICATEURS ET OBJECTIFS		TAUX D'ATTEINTE À FIN 2020
OBJECTIF		
<b>-47%</b>	<b>entre 2014 et 2021</b> <b>Réduction de l'empreinte carbone</b> du portefeuille actions cotées détenues en direct pour atteindre 250 kgeqCO <sub>2</sub> par millier d'euros investi en 2021	<b>115 %</b> (217 kgeqCO <sub>2</sub> par millier d'euros investi)
<b>-40%</b>	<b>entre 2006 et 2021</b> <b>Réduction de l'empreinte carbone</b> <sup>(1)</sup> du portefeuille immobilier détenu en direct pour atteindre 18 kgeq CO <sub>2</sub> par m <sup>2</sup> en 2021	<b>102 %</b> (18 kgeqCO <sub>2</sub> par m <sup>2</sup> )
<b>20 Md€</b>	<b>d'ici fin 2023</b> <b>Encours d'investissements verts</b> en faveur de la transition énergétique et écologique	<b>86 %</b> (17,2 Md€)

**CNP Assurances s'est engagée en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique à travers les objectifs suivants :**

- Atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050
- Réduire de 25 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de son portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct
- Réduire de 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de son portefeuille immobilier détenu en direct
- Réduire de 17 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'intensité carbone (scopes 1 et 2) des producteurs d'électricité dont CNP Assurances est actionnaire ou créancier obligataire en direct
- Dialoguer avec 8 entreprises (6 en direct et 2 via l'initiative collaborative *Climate Action 100+*) et 2 sociétés de gestion d'actif pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C
- Atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde
- Demander à l'ensemble des entreprises auxquelles CNP Assurances est exposée en direct, de publier, d'ici 2021, un plan de désengagement du charbon thermique aligné sur une sortie d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040, dans le reste du monde, reposant sur la fermeture et non la vente des actifs
- Atteindre d'ici fin 2023 20 Md€ d'encours d'investissements verts (forêts, green bonds, immeubles à haute performance énergétique, infrastructures vertes)

## 1.3 Description de notre stratégie d'investissement responsable

L'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est un vecteur essentiel des valeurs de CNP Assurances. Cette intégration reflète ses engagements et est une composante inhérente de la gouvernance de sa stratégie d'investissement.

### Principe n° 1 : l'intégration ESG, vecteur des valeurs de CNP Assurances

Pour appliquer ses valeurs dans son métier d'investisseur, CNP Assurances s'appuie une politique ESG/ISR :

- sécuriser les engagements pris envers les assurés, notamment offrir une performance optimisée dans le temps ;
- être un investisseur de long terme et un actionnaire responsable ;
- contribuer au développement de l'économie en apportant aux acteurs publics et privés de tous les secteurs d'activité la stabilité nécessaire à leurs projets de croissance.

#### Déclinaison

##### Des engagements à long terme

Les actifs étant adossés à des engagements de long terme, CNP Assurances détient les actions dans une perspective de long terme, et conserve les obligations le plus souvent jusqu'à maturité, tout en maintenant une gestion active assurant ses engagements annuels envers ses assurés.

##### Un actionnaire responsable

CNP Assurances vote dans les assemblées générales des entreprises cotées dont elle est actionnaire. Elle s'assure du respect des droits des actionnaires minoritaires et accompagne le développement à long terme des entreprises.

##### La promotion des unités de compte (UC) responsables

CNP Assurances promeut les unités de compte responsables auprès des assurés, avec ses partenaires distributeurs.

##### Le soutien à l'économie réelle

CNP Assurances soutient à travers ses investissements le développement de l'économie réelle, notamment les investissements à impact environnemental et social.

### Principe n° 2 : l'intégration ESG, quatre conditions qui guident sa pratique

CNP Assurances intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

Signataire du Pacte mondial, des *Principles for Responsible Investment* (PRI) et de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, et convaincue que la prise en compte des critères ESG

dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps. CNP Assurances déploie une stratégie d'investisseur responsable depuis 2006. Les quatre conditions qui guident l'intégration des critères ESG sont les suivantes :

- respecter les droits de l'homme et du citoyen tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- respecter les principes de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé et du travail des enfants et des discriminations ;
- favoriser la protection de l'environnement, la transition énergétique et écologique, les initiatives visant à réduire les changements climatiques ou à s'y adapter ;
- contribuer à la lutte contre la corruption.

#### Déclinaison

##### La prise en compte d'une des quatre conditions

CNP Assurances considère qu'il y a intégration ESG sur une catégorie d'actifs dès lors que tous les titres de cette catégorie sont filtrés par au moins une de ces quatre conditions, tout en s'assurant d'une sécurité minimale sur les autres.

##### Un équilibre des trois piliers

La méthodologie appliquée équilibre les trois piliers ESG, avec une attention particulière à la gouvernance, qui conditionne sur le long terme la qualité de l'engagement.

##### Une politique d'exclusion

CNP Assurances exclut certaines activités ou modes de production.

### Principe n° 3 : l'intégration ESG, composante inhérente de la gouvernance de la stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement responsable est élaborée par la direction des investissements et le département responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du Groupe, en lien avec la direction des risques groupe.

Elle est définie au sein de la politique d'investissement validée par la direction générale et le conseil d'administration.

#### Déclinaison

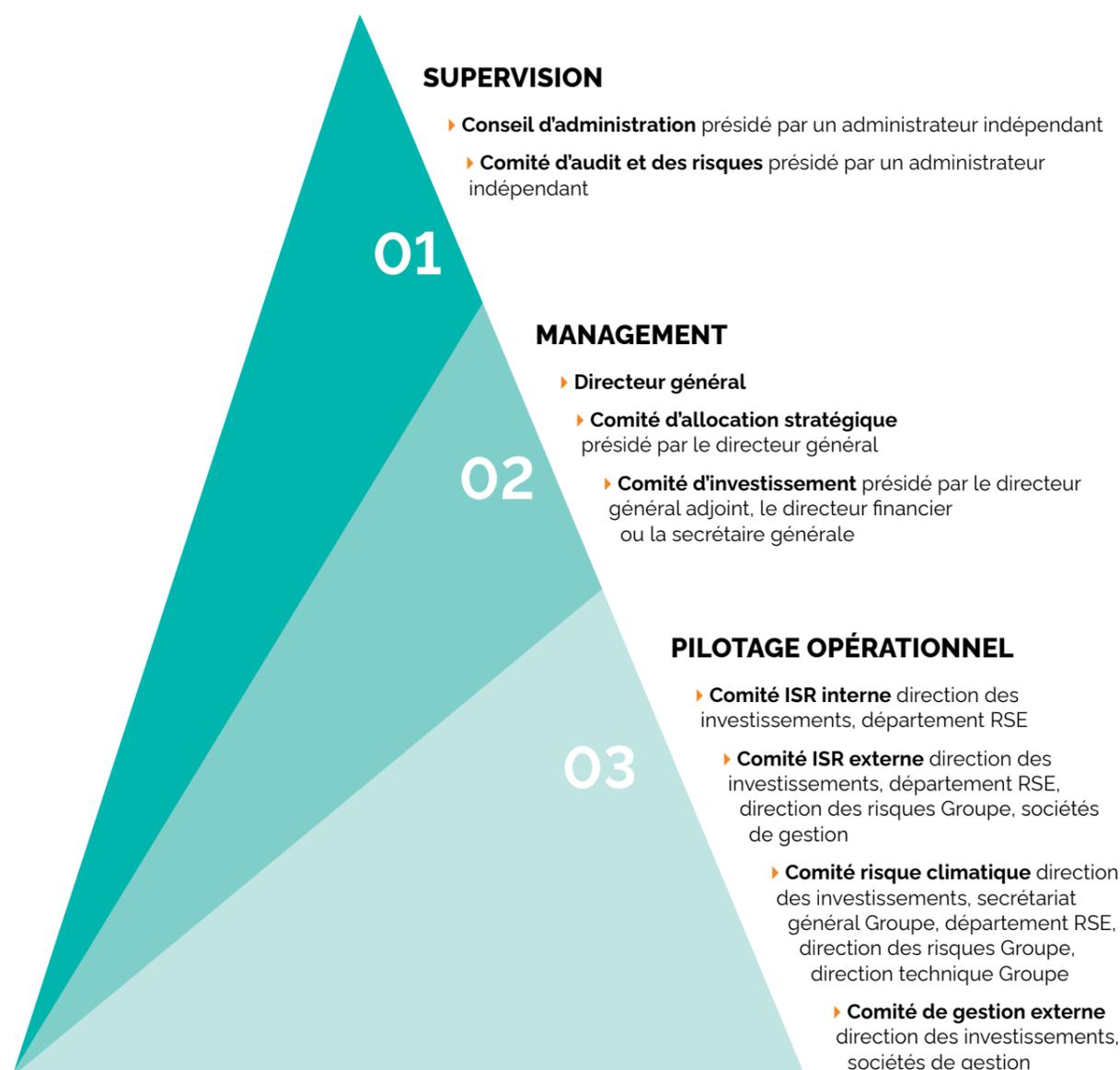
CNP Assurances s'engage à :

- traduire les principes n° 1 et n° 2 de façon opérationnelle en se donnant les moyens humains et financiers nécessaires ;
- communiquer publiquement chaque année sur la démarche mise en œuvre et son évolution.

## 1.4 Gouvernance de notre stratégie d'investissement responsable

La stratégie d'investissement responsable est définie dans le cadre de la stratégie d'investissement approuvée par la direction générale et le conseil d'administration.

Une gouvernance dédiée à l'investissement responsable est mise en œuvre afin de permettre au conseil d'administration, à la direction générale, aux comités concernés et aux équipes d'investissement d'intégrer les problématiques ESG et climat dans les prises de décision et les processus opérationnels.



### 01 Supervision

CNP Assurances a mis en place une politique de gestion des risques intégrée dans les processus décisionnels du Groupe. Les priorités stratégiques en matière de gestion des risques sont décidées par le conseil d'administration sur la base des contributions de son comité d'audit et des risques. Le conseil d'administration revoit les modalités d'inclusion des critères ESG

dans la gestion d'actifs dans le cadre de sa revue annuelle de la stratégie d'investissement.

La stratégie d'investissement responsable, ses objectifs et sa mise en œuvre sont présentés une fois par an au conseil d'administration, ainsi qu'au comité d'audit et des risques.

### 02 Management

La mise en œuvre opérationnelle et effective des processus d'investissement responsable est du ressort du directeur général. Il s'appuie sur le directeur des investissements et la secrétaire générale du groupe CNP Assurances, membres du comité exécutif, qui supervisent l'organisation et s'assurent de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'investissement responsable.

Les départements RSE et ISR élaborent la politique d'investissement responsable conduite par le Groupe et veillent à l'intégration des critères ESG dans la gestion d'actif.

Le département responsabilité sociétale et environnementale (RSE) de CNP Assurances est rattaché à la secrétaire générale du Groupe. Le responsable du département RSE rend compte au directeur général et au conseil d'administration des principaux enjeux et risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que de la mise en œuvre de la démarche RSE du Groupe.

Le bilan de la stratégie d'investissement responsable est présenté annuellement au comité d'allocation stratégique, présidé par le directeur général, qui est en charge de fixer les orientations de l'allocation stratégique des placements. Ce comité valide les propositions d'évolution de la stratégie d'investissement responsable.

Le département ISR de CNP Assurances est rattaché au directeur des investissements du Groupe.

Le comité d'investissement décide des investissements. Il est présidé par le directeur général adjoint, le directeur financier ou la secrétaire générale. Il s'inscrit dans le cadre du processus de prise de risque et s'appuie sur la direction des risques groupe.

Il veille à ce que les critères extra-financiers soient intégrés au processus de prise de décision.

Ainsi, au travers de tous les dispositifs mis en œuvre, la gestion ESG est très intégrée aux processus de management et de gestion des investissements.

### 03 Pilotage opérationnel

#### Un réseau d'acteurs opérationnels

Au sein de la direction des investissements, l'implémentation de la stratégie d'investissement responsable repose sur le département ISR et un réseau de correspondants nommés pour chaque classe d'actif. Ils déploient cette stratégie auprès des sociétés de gestion partenaires en charge des mandats de gestion sur les différentes classes d'actif (actions, obligations, immobilier, forêts). En 2020, plus d'une cinquantaine de collaborateurs de la direction des investissements ont un objectif lié à l'investissement responsable dans le calcul de leur rémunération variable.

La direction des risques groupe contrôle *a posteriori* la bonne application des règles d'exclusion dans les portefeuilles d'actifs.

Le comité ISR interne anime la filière ISR au sein du réseau de correspondants, et du département RSE. Il suit la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'investissement responsable par classe d'actif : il réalise un bilan et propose des évolutions.

Le département RSE élabore et conduit la politique d'engagement et de vote de CNP Assurances. Il est en charge de l'exercice des droits de vote aux assemblées générales et d'engagement actionnarial. La politique de vote est présentée en conseil d'administration et les décisions de vote de chaque assemblée générale proposées par le département RSE sont validées par la direction des investissements.

Le comité risque climatique rassemble l'ensemble des acteurs CNP Assurances sur le sujet pour partager l'actualité réglementaire, les initiatives de place et suivre la feuille de route climat conduite par l'ensemble de l'entreprise. Il est décrit en 3.1.

## Une gestion déléguée auprès de sociétés de gestion et pilotée par CNP Assurances

Les comités de gestion externes permettent à la direction des investissements de CNP Assurances de piloter la gestion tactique des actifs. Les sociétés de gestion de CNP Assurances y rendent compte de la gestion extra-financière.

Pour la gestion des actifs cotés, la direction des investissements pilote les processus ESG des mandats auprès des deux sociétés de gestion Ostrum et LBPAM. Ces sociétés de gestion s'appuient sur leurs propres analystes ISR. Trimestriellement, chacune de ces sociétés de gestion présente au comité ISR externe

la notation ESG des portefeuilles, les évolutions et les enjeux sectoriels et les titres en risque.

Le tableau ci-dessous présente le cycle de la gestion responsable pour chaque classe d'actif détenue dans les portefeuilles de CNP Assurances. La politique d'investissement responsable élaborée par CNP Assurances fait l'objet d'un pilotage opérationnel et d'un contrôle de mise en œuvre par la direction des investissements. Les comités de gestion avec les sociétés de gestion permettent d'assurer ce suivi régulier.

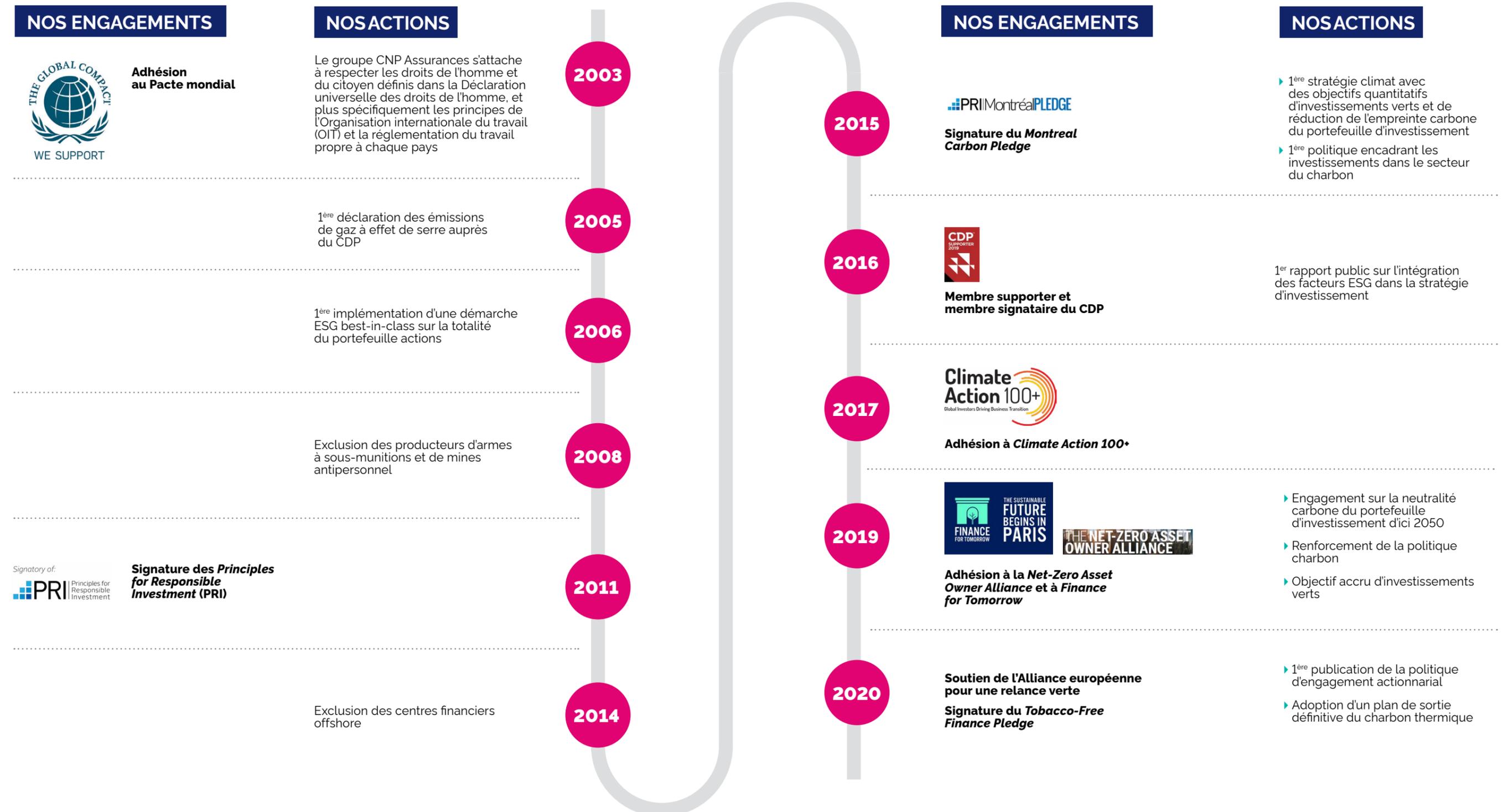
	Management CNP Assurances	Pilotage opérationnel assuré conjointement par les départements RSE et ISR de CNP Assurances	Direction des investissements de CNP Assurances Une équipe de gestion dédiée suit chaque classe d'actifs accompagnée par le département ISR	Sociétés de gestion externes Gestion d'actif déléguée
<b>Actions cotées détenues en direct</b>	<b>ÉTABLIT LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET LES ENGAGEMENTS CLIMAT POUR TOUTES LES CLASSES D'ACTIFS Ensemble, ces politiques limitent l'exposition aux risques de durabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définit les exclusions sur les entreprises et les pays et en contrôle la bonne application.</li> <li>■ Définit et met en œuvre sa politique d'engagement.</li> <li>■ Études prospectives, bilan et suivi du risque de durabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La mise en œuvre de la délégation auprès de la société de gestion est conditionnée au respect de la démarche socialement responsable de CNP Assurances.</li> <li>■ Veille à la bonne application de la politique ISR et diligente des projets dans ce sens en liaison avec les sociétés de gestion.</li> </ul>	<p>La société de gestion mandataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ applique la politique d'investissement en utilisant ses propres dispositifs ESG et de prises en compte des risques de durabilité ;</li> <li>■ rend compte chaque trimestre à CNP Assurances du respect de la politique d'investissement responsable, de l'atteinte des objectifs et de la prise en compte des risques de durabilité.</li> </ul>
<b>Obligations d'entreprises détenues en direct</b>				
<b>Obligations souveraines détenues en direct</b>				
<b>Immobilier détenu en direct ou via des véhicules détenus à 100 %</b>				
<b>Forêts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définit les objectifs de certification de la gestion durable des forêts.</li> <li>■ Définit les exclusions sur les pays et en contrôle la bonne application.</li> <li>■ Études et suivi du risque de durabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Étudie toute opportunité d'investissement proposée par la société de gestion.</li> <li>■ Définit la charte verte s'appliquant au mandat de gestion.</li> <li>■ S'engage à poursuivre son effort d'amélioration des massifs forestiers lorsque cela est possible (gestion des enclaves, servitudes), en vue d'accentuer le caractère qualitatif du patrimoine en termes de gestion durable.</li> <li>■ Participe au conseil d'administration de la société de gestion en qualité d'actionnaire.</li> </ul>	<p>La société de gestion mandataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ met en œuvre au quotidien son manuel de gestion durable sur le patrimoine de CNP Assurances et s'assure que les engagements pris dans le cadre de l'adhésion à la certification PEFC sont respectés ;</li> <li>■ s'engage à sélectionner des forêts de qualité déjà certifiées ou ayant un potentiel de valeur d'avenir grâce à une gestion durable, dans le but d'obtenir la certification PEFC.</li> </ul>	

	Management CNP Assurances	Pilotage opérationnel assuré conjointement par les départements RSE et ISR de CNP Assurances	Direction des investissements de CNP Assurances Une équipe de gestion dédiée suit chaque classe d'actifs accompagnée par le département ISR	Sociétés de gestion externes Gestion d'actif déléguée			
<b>Infrastructures</b>	<b>ÉTABLIT LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET LES ENGAGEMENTS CLIMAT POUR TOUTES LES CLASSES D'ACTIFS Ensemble, ces politiques limitent l'exposition aux risques de durabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définit les exclusions sur les entreprises et les pays et en contrôle la bonne application.</li> <li>■ Définit et met en œuvre sa politique d'engagement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Orientation stratégique des nouveaux investissements privilégiant une gestion soutenable des risques de durabilité.</li> <li>■ Mène une <i>due diligence</i> avant tout investissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les gérants qui publient un rapport annuel ESG rendent compte à CNP Assurances sur le respect de la politique d'investissement responsable, de l'atteinte des objectifs et de la prise en compte des risques de durabilité.</li> </ul>			
<b>Actions non cotées détenues via des fonds</b>					<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définit les exclusions sur les entreprises et les pays et en contrôle la bonne application. Ces règles d'exclusions ont en partie pour objectif de limiter l'exposition aux risques de durabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mène une <i>due diligence</i> avant tout investissement dans les nouveaux fonds.</li> <li>■ Réalise une notation ESG des nouveaux fonds.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les sociétés de gestion appliquent la politique d'investissement en utilisant ses propres processus et analyses ESG.</li> <li>■ Les sociétés de gestions qui publient un rapport annuel ESG rendent compte à CNP Assurances sur le respect de la politique d'investissement responsable et l'atteinte des objectifs.</li> </ul>
<b>Actions cotées et obligations détenues via des fonds dédiés à CNP Assurances</b>					<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définit les exclusions sur les entreprises et les pays et en contrôle la bonne application. Ces règles d'exclusions ont en partie pour objectif de limiter l'exposition aux risques de durabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mène une <i>due diligence</i> avant tout investissement dans les nouveaux fonds.</li> <li>■ Mène une enquête ESG bisannuelle auprès des sociétés de gestion. Et contrôle la performance ESG et l'exposition aux risques de durabilité des fonds.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les sociétés de gestion appliquent une stratégie ESG propre à la société de gestion ou co-construite avec CNP Assurances respectant les contraintes d'exclusion.</li> </ul>
<b>Autres fonds de titres cotées</b>					<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définit les risques de durabilité à traiter avec les sociétés de gestion dans les due diligence et les enquêtes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mène une <i>due diligence</i> ESG avant tout investissement dans les nouveaux fonds.</li> <li>■ Mène une enquête ESG bisannuelle auprès des sociétés de gestion de fonds cotés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les sociétés de gestion appliquent, de manière discrétionnaire, leur politique d'investissement responsable.</li> </ul>

### L'investissement responsable au cœur de la rémunération collective des collaborateurs de CNP Assurances

Au-delà de la direction des investissements, l'ensemble des collaborateurs est régulièrement sensibilisé et informé sur la stratégie d'investissement responsable du Groupe. En 2019, pour la première fois, la part des actifs financiers gérés avec un critère ESG, indicateur clé de cette stratégie, a été intégrée dans les critères d'intéressement des collaborateurs de CNP Assurances.

## 1.5 Chronologie de notre stratégie d'investissement responsable



Chapitre 2

# Démarche ESG



## 2.1 Engagement actionnarial

### Dialogue actionnarial et vote en assemblées générales pour une création de valeur de long terme

L'engagement actionnarial de CNP Assurances se matérialise à travers :

- le vote aux assemblées générales ;
- le dialogue actionnarial.

En tant qu'investisseur responsable détenteur d'un portefeuille en actions de 18 Md€, CNP Assurances met en œuvre depuis 2005 une politique active de vote dans les assemblées générales des entreprises cotées dont elle est actionnaire.

Conformément aux dispositions de la loi PACTE, CNP Assurances publie sur le site [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr) les détails de sa politique d'engagement actionnarial, qui couvre à la fois la politique de vote ainsi que le dialogue avec les entreprises.

#### 2.1.1 Vote aux assemblées générales

Les principes énoncés dans la politique de vote visent non seulement à défendre les droits de CNP Assurances en tant qu'actionnaire minoritaire, mais aussi à favoriser un développement durable des entreprises, en soutenant les stratégies de développement qui tiennent compte des impacts sur l'ensemble des parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, environnement, etc.).

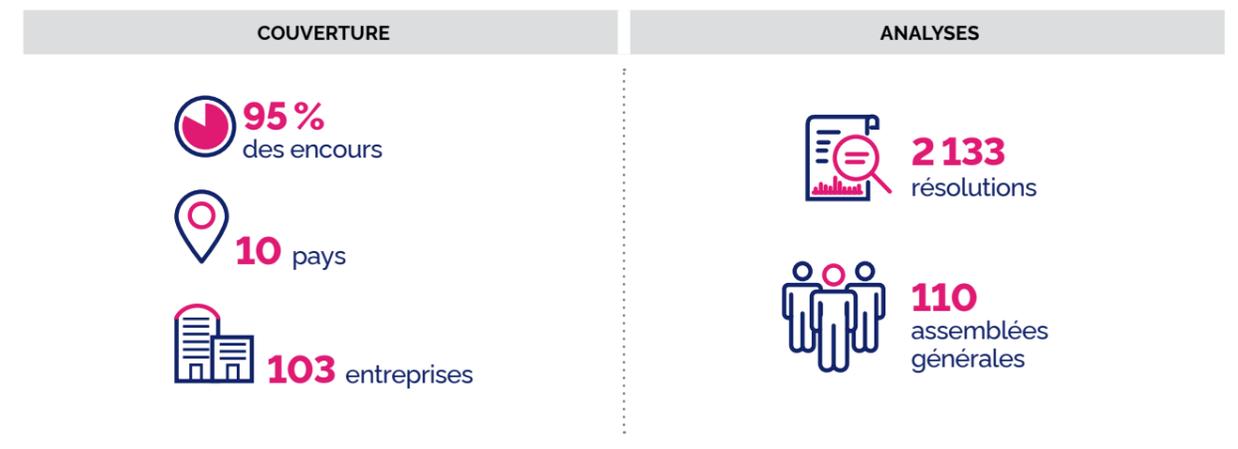
En 2020, CNP Assurances a voté lors de 110 assemblées générales de 103 entreprises implantées dans dix pays. Ces entreprises représentent 95 % des encours du portefeuille d'actions détenues en direct par CNP Assurances.

Plus précisément, CNP Assurances a participé :

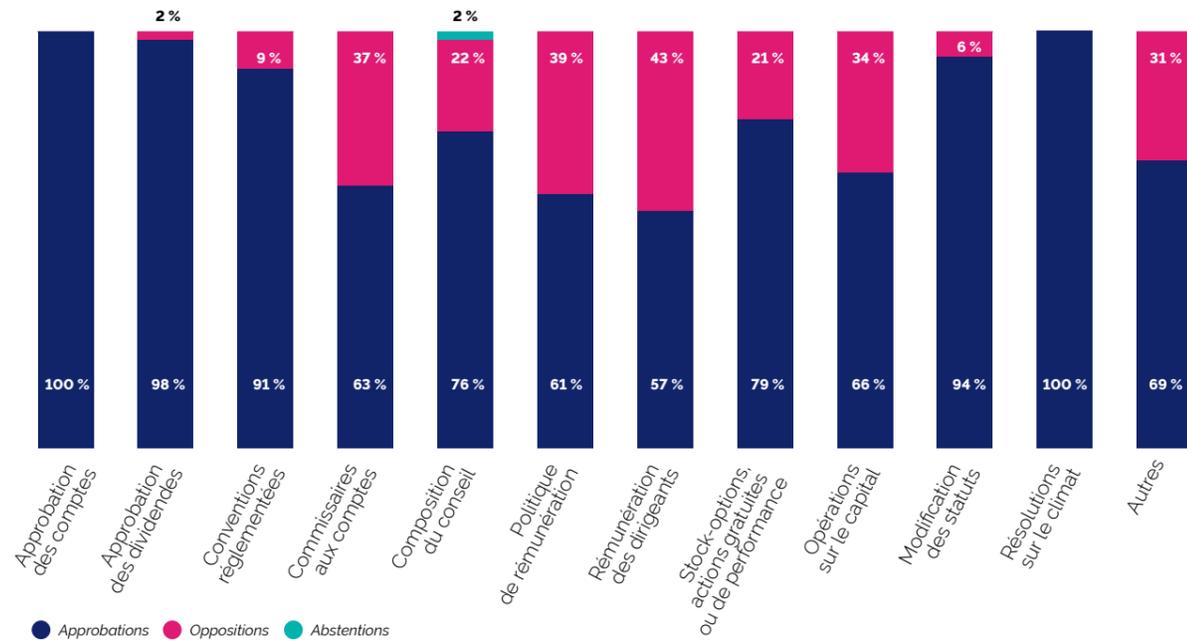
- à 54 assemblées générales de 52 entreprises françaises ;
- à 56 assemblées générales de 51 entreprises internationales.

CNP Assurances a analysé 2 133 résolutions :

- CNP Assurances a approuvé 1 592 résolutions, soit 74,6 % des résolutions proposées ;
- CNP Assurances s'est opposée à 532 résolutions, soit 24,9 % des résolutions proposées ;
- CNP Assurances s'est abstenue sur neuf résolutions, soit 0,4 % des résolutions proposées.



**Répartition des votes exprimés par CNP Assurances**



**Prise en compte des enjeux environnementaux**

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le changement climatique, CNP Assurances a décidé de soutenir en 2020 toutes les résolutions sur le climat (qui étaient au nombre de quatre pour les entreprises dont CNP Assurances est actionnaire), même lorsque ces résolutions n'étaient pas agréées par le conseil d'administration.

Conformément à sa politique de vote, CNP Assurances a exercé en 2020 des votes négatifs contre une entreprise n'ayant pas pris et mis en œuvre des décisions suffisamment ambitieuses en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. CNP Assurances s'est ainsi opposée au renouvellement des administrateurs et à la rémunération des dirigeants de cette entreprise.

**Prise en compte des enjeux de mixité**

Conformément à sa politique de vote, CNP Assurances s'est opposée au renouvellement ou la nomination d'administrateurs hommes lorsque la part des femmes au sein du conseil d'administration est inférieure à 40 %, y compris dans les pays où la loi n'impose pas de règle contraignante en matière de diversité femmes-hommes au sein du conseil.

**Prise en compte du contexte économique et financier**

CNP Assurances a tenu compte des conséquences économiques et financières de la crise sanitaire liée au Covid-19 dans l'examen de l'affectation des résultats 2019. Elle a été attentive aux recommandations de l'AFEP-MEDEF concernant l'annulation ou la baisse des dividendes pour les entreprises ayant bénéficié en 2020 d'une ou plusieurs mesures de soutien gouvernemental. Dans ce contexte, CNP Assurances s'est opposée au versement de dividendes proposés cette année par deux entreprises, dont le montant ne lui semblait pas responsable en tant qu'actionnaire de long terme.

**Prise en compte des enjeux de rémunération et de cohésion sociale**

Les principales oppositions exprimées en 2020 par CNP Assurances ont concerné aussi bien les politiques de rémunération que les rémunérations des dirigeants exécutifs lorsque :

- l'entreprise a fait preuve d'un manque de transparence avéré sur une ou plusieurs composantes de la rémunération ;
- les augmentations des rémunérations fixe et/ou variable proposées étaient disproportionnées par rapport à celles des autres entreprises européennes du même secteur et étaient insuffisamment justifiées ;

- la rémunération variable ne respectait pas le plafond de la politique de vote de CNP Assurances ou n'était pas significativement liée aux performances de l'entreprise, ou reposait sur un poids des critères qualitatifs, plus difficiles à évaluer, supérieur à 30 % ;
- la rémunération variable des dirigeants des entreprises présentant un enjeu environnemental important n'était basée sur aucun critère environnemental ;
- les taux d'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs n'étaient pas communiqués.

**2.1.2 Dialogue actionnarial**

En favorisant le dialogue direct avec les entreprises dont elle est actionnaire, CNP Assurances poursuit les objectifs suivants :

- appuyer la stratégie de CNP Assurances en faveur du climat et de la biodiversité en incitant les entreprises dont elle est actionnaire ou créancier obligataire à prendre et mettre en œuvre des décisions ambitieuses en matière de transition énergétique et écologique (TEE) en ligne avec l'Accord de Paris, et à publier des informations sur leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité ;
- améliorer la gouvernance des entreprises pour lesquelles CNP Assurances a le plus grand nombre d'oppositions lors des votes en assemblées générales en termes de rémunération ou de composition du conseil d'administration.

En 2020, CNP Assurances :

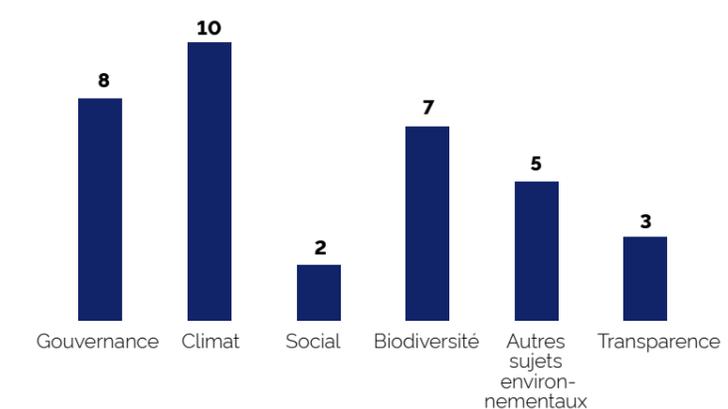
- a mené des dialogues en direct avec onze entreprises ;
- a adressé 21 courriers à des entreprises pour leur demander de publier un plan de sortie définitive du charbon thermique ;
- a soutenu deux campagnes d'engagement collaboratif concernant l'arrêt du développement de centrales à charbon et la réduction des émissions de GES ;
- a participé à un dialogue collectif auprès d'une entreprise européenne du secteur de l'énergie via Climate Action 100+.

**Répartition des dialogues en direct**

En 2020, toutes les demandes de dialogue avec les entreprises ciblées par CNP Assurances ont abouti. Dans le cadre des onze dialogues en direct menés en 2020, les thématiques suivantes ont fait l'objet d'une discussion avec CNP Assurances :

- gouvernance (huit dialogues, soit 73 % des cas) ;
- climat (dix dialogues, soit 91 % des cas) ;
- social (deux dialogues, soit 18 % des cas) ;
- biodiversité (sept dialogues, soit 64 % des cas) ;
- autres sujets environnementaux (cinq dialogues, soit 45 % des cas) ;
- transparence (trois dialogues, soit 27 % des cas).

**Dialogues en direct**



## 2.2 Les critères ESG qui guident nos choix

### 2.2.1 Actions cotées détenues en direct

#### Les actifs financiers concernés

**Périmètre** : toutes les actions cotées détenues en direct par CNP Assurances et ses filiales françaises.

**Encours** : 18 Md€ en valeur de marché au 31 décembre 2020.

**Gestion financière** : CNP Assurances définit et pilote sa stratégie d'investisseur. La gestion des investissements en actions a été déléguée en 2020 à La Banque Postale AM et à Ostrum AM (affilié à Natixis Investment Managers).

#### CNP Assurances assure la gouvernance de la démarche ESG mise en œuvre par les sociétés de gestion

L'investissement responsable et plus particulièrement la démarche en faveur du climat constituent les axes stratégiques majeurs de CNP Assurances dans la gestion des actions cotées détenues en direct.

CNP Assurances définit et pilote sa stratégie d'investisseur responsable. La gestion et la recherche ISR sont déléguées aux gérants La Banque Postale AM, Ostrum AM et Mirova, ces deux derniers étant affilié au groupe Natixis Investment Managers.

En 2020, chaque gérant a présenté trimestriellement au comité ISR de CNP Assurances la notation ESG des portefeuilles, les évolutions et les enjeux sectoriels et les titres en risque. Cette démarche a été mise en place dès 2006 avec Ostrum AM et depuis 2009 avec La Banque Postale AM.

CNP Assurances assure la cohérence de la démarche de ses deux mandataires au travers de ses engagements d'investisseurs responsables et de manière complémentaire en décidant de renforcer les dialogues, voire d'exclure des titres dont les pratiques contreviennent aux principes ISR.

#### Les engagements de CNP Assurances sur les actions cotées détenues en direct

L'approche ESG sur l'ensemble des actions cotées détenues en direct repose sur quatre piliers complémentaires, à savoir :

- **une gestion *best-in-class*** : L'approche *best-in-class* a été choisie. Ainsi, les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier (ESG) au sein de leur secteur d'activité sont privilégiées dans les investissements ;
- **des engagements en faveur du climat** : Depuis fin 2017, la gestion des actions détenues en direct est alignée sur des portefeuilles modèles pondérant fortement

la contribution à la transition énergétique et écologique. Ces portefeuilles modèles sont déployés en collaboration avec La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et Mirova (Natixis Investment Managers).

Signataire du *Montréal Carbon Pledge*, CNP Assurances a rendu publique l'empreinte carbone de son portefeuille actions cotées détenues en direct en décembre 2015 et s'est engagée à la réduire de 47 % entre 2014 et 2021 pour atteindre 250 kgeqCO<sub>2</sub>/K€ investi à horizon 2021 : cet objectif a été atteint dès le mois de juin 2019 avec un an et demi d'avance.

Au titre des engagements en faveur du climat, CNP Assurances conduit aussi une politique de désengagement du charbon thermique ;

- **une politique d'engagement actionnarial** depuis 2005 : CNP Assurances pilote et met en œuvre une démarche de vote aux assemblées générales et de dialogue actionnarial. Les axes forts de cette politique d'engagement ESG sont la gouvernance, l'égalité hommes-femmes et les actions en faveur du climat ainsi que décrit en partie 2.1 du présent rapport. CNP Assurances a par ailleurs adhéré dès 2018 au *Climate Action 100+*, plateforme d'engagement actionnarial collaboratif créée en décembre 2017 ;
- **des règles d'exclusions sur les valeurs et les pays définis par CNP Assurances** : Ces règles décrites en 2.4 s'appliquent également au portefeuille action de CNP Assurances.

#### 2.2.1.1 La démarche ESG conduite par Ostrum AM

##### Analyse ESG

L'analyse des enjeux ESG-Climat réalisée par Mirova pour CNP Assurances s'appuie sur les principes suivants :

##### Une approche risques/opportunités

L'atteinte des objectifs de développement durable implique la prise en compte de deux dimensions, pouvant souvent se compléter :

- **capturer les opportunités** : le positionnement sur l'innovation technologique et sociétale lorsqu'elle devient un élément structurant du projet économique permet aux entreprises de capturer les opportunités liées aux transitions en cours ;
- **gérer les risques** : une « ré-internalisation des externalités sociales et environnementales », souvent sous la forme d'une gestion des enjeux diffus du développement durable, permet de limiter les risques associés aux transitions en cours.

Cette structure d'analyse accordant une importance égale aux opportunités et aux risques constitue le premier prisme de lecture des enjeux de développement durable.

##### Des enjeux ciblés et différenciés

L'analyse des risques et des opportunités cherche à se concentrer sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les actifs étudiés et sur la société dans son ensemble. Par ailleurs, les enjeux auxquels font face les différents agents économiques sont très différents d'un secteur à l'autre et peuvent même différer sensiblement au sein d'un même secteur.

Dès lors, les démarches d'analyse se concentrent sur un nombre limité d'enjeux adaptés aux spécificités de chaque actif étudié.

##### Une vision sur l'ensemble du « cycle de vie »

Afin d'identifier les enjeux susceptibles d'avoir un impact sur un actif, l'analyse des enjeux environnementaux et sociaux nécessite de considérer l'ensemble du cycle de vie des produits et services, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits. Par exemple, si dans le secteur textile un focus important est réalisé sur les conditions de travail chez les fournisseurs, chez les producteurs automobiles, l'accent sera mis sur la question de la consommation d'énergie lors de l'utilisation des produits.

##### Une échelle de notation qualitative

Le principal résultat de ces analyses est la production d'une opinion qualitative globale en cinq niveaux permettant d'apprécier le niveau d'adéquation de l'actif avec les objectifs de développement durable : négatif, risque, neutre, positif, et engagé.

Cette échelle de notation étant définie par rapport à l'atteinte des objectifs de développement durable, elle ne présuppose pas *a priori* une distribution particulière des notations, que ce soit au global ou par secteur. Ainsi, dans le secteur de l'énergie, les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon et de pétrole sont notées au mieux en « risque » alors que les sociétés du secteur des énergies renouvelables bénéficient de notations plutôt positives.

##### Intégration dans la politique d'investissement

La sélection de titres sur des critères fondamentaux est au cœur du processus de gestion : elle associe les critères financiers (qualité de la « franchise » de la société, du management et du bilan, potentiel de croissance, valorisation...) et les critères extra-financiers, de manière qualitative et quantitative.

L'ensemble de ces critères permet de sélectionner les valeurs qui constituent les convictions de l'équipe de gestion et peuvent être intégrées dans le portefeuille.

La gestion du portefeuille actions a pour objectif la mise en œuvre d'une progression de la notation du portefeuille, objectif déterminé en relation avec la notation d'un « indice vert », et mis en place au début de l'année 2018.

L'implémentation dans le portefeuille cherche donc à favoriser la sélection de titres notés favorablement par la recherche ESG de

Mirova, dans la mesure où les critères fondamentaux évoqués précédemment sont satisfaisants. Une attention spécifique est apportée par la gestion aux valeurs à notation défavorable qui peuvent se trouver en portefeuille : les mouvements d'allègement ou de désengagement sur ces titres doivent intégrer les divers impacts potentiels sur le portefeuille (réalisation de production financière, impact sur le positionnement sectoriel souhaité).

Au cours de l'année 2020, la gestion du portefeuille s'est engagée sur les opportunités d'investissement suivantes, notamment fondées sur quelques grandes tendances sous-jacentes en termes extra-financiers.

Ainsi, plusieurs thématiques ont été mises en œuvre à travers les investissements réalisés :

- dans les domaines de la consommation, les politiques d'achat responsable et le développement de produits respectueux de la santé ;
- dans la santé, l'accès aux soins et aux équipements de santé, ainsi que le développement d'une médecine intégrant les nouvelles technologies ;
- dans le domaine de la gestion des ressources et des déchets ;
- les services aux entreprises et aux consommateurs, facilitant l'émergence d'une économie à bas carbone avec un meilleur usage de l'énergie, et participant à la réduction de la fracture digitale ;
- des sociétés offrant des alternatives crédibles au transport automobile ont été renforcées ou introduites en portefeuille en même temps que le secteur automobile a été réduit. Des allègements sur les secteurs à forte émission de gaz à effet de serre ont été réalisés (pétrole, gaz et ciment).

#### 2.2.1.2 La démarche ESG conduite par LBPAM

##### Analyse ESG

LBPAM bénéficie d'une équipe d'analystes ISR et financier exploitant de multiples sources externes pour analyser les enjeux ESG à moyen et long termes. L'analyse est basée sur la philosophie ISR – appelée « GREaT » – définie par LBPAM en 2016 autour de quatre piliers : deux piliers étant relatifs à la maîtrise des risques ESG par les émetteurs (gouvernance responsable et gestion durable des ressources), les deux autres cherchant à capturer la façon dont leur modèle d'affaires leur permet de saisir les opportunités commerciales découlant des grands enjeux environnementaux et sociétaux (transition énergétique et développement des territoires).

**Gouvernance responsable** : LBPAM cherche à encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise. Nous évaluons la qualité des instances de décision, l'existence de contre-pouvoir et la politique de rémunération des dirigeants pour vérifier que la stratégie d'entreprise s'inscrit effectivement sur le long terme. Ce pilier est étudié selon trois critères :

- **équilibre des pouvoirs** : s'assurer de la qualité des instances de décision et de supervision qui doivent être composées

de profils actifs, différents, compétents et indépendants pour permettre un débat de qualité ;

- **rémunération responsable** : s'assurer de la cohérence entre la rémunération des dirigeants et la performance de l'entreprise sur le long terme ;
- **éthique des affaires** : prévention de la corruption ou des pratiques anticoncurrentielles qui peuvent avoir un coût sur le long terme (réputation et financier).

**Gestion durable des ressources** : LBPAM cherche à favoriser la gestion durable des ressources humaines et naturelles, limiter au maximum les impacts négatifs de l'entreprise sur son écosystème, et favoriser les entreprises qui valorisent positivement le capital humain. Ce pilier est étudié selon quatre critères, deux environnementaux et deux sociaux :

- **eau et biodiversité** : s'assurer d'une utilisation efficace des ressources en eau et d'une bonne maîtrise des externalités négatives tout au long du procédé industriel pour préserver la biodiversité ;
- **pollution et déchets** : s'assurer que les principes de l'économie circulaire sont pris en compte dans les phases de conception, de production et d'utilisation des produits/services pour réduire les pollutions et favoriser le recyclage ;
- **conditions de travail** : s'assurer que les employés, les sous-traitants et les fournisseurs travaillent dans de bonnes conditions de santé et de sécurité ;
- **droits humains** : s'assurer que libertés syndicales et les droits humains fondamentaux des employés, des sous-traitants et des fournisseurs sont respectés.

**Transition énergétique** : LBPAM cherche à capturer la façon dont les émetteurs font évoluer leur stratégie pour s'adapter aux transformations de l'économie telles que la décarbonation de l'énergie (passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables), ou pour répondre aux enjeux des nouveaux modes de consommation responsable et durable. Ce pilier est étudié selon deux critères qui cherchent à évaluer la gestion des risques et des opportunités liées à la lutte contre le changement climatique :

- **maîtrise des risques de transition et des risques physiques** : s'assurer que les émetteurs maîtrisent leurs émissions de GES et les impacts de leur activité sur le changement climatique (ex : réserves d'énergies fossiles) ;
- **contribution à la transition énergétique** : évaluer comment les émetteurs intègrent la transition énergétique dans leur stratégie, notamment *via* leur offre de produits et services.

**Développement des territoires** : LBPAM cherche à capturer la façon dont les émetteurs participent à la promotion de l'emploi et de la formation, au développement économique et social de leurs territoires d'implantation en France ou à l'étranger et plus généralement au transfert de technologies et de compétences dans les pays en développement. Ce pilier est étudié selon trois critères :

- **qualité de l'emploi** : s'assurer que les émetteurs promeuvent l'emploi et la formation pour attirer, retenir et développer les talents au sein de l'entreprise, et que les restructurations sont faites de façon responsable ;

- **maîtrise des impacts sociaux sur le territoire** : évaluer dans quelle mesure l'activité des émetteurs est créatrice de valeur pour l'ensemble des parties prenantes dans le bassin d'implantation (employés, sous-traitants, riverains et instances publiques) ;
- **offre de produits et services contribuant à l'atteinte des ODD** : évaluer dans quelle mesure les produits et services des émetteurs répondent aux besoins des populations « Bottom of the Pyramid » (inclusion digitale, inclusion bancaire et assurantielle, accès à l'eau, à l'énergie, au logement, etc.).

Enfin, LBPAM a développé un outil propriétaire (AGIR) qui permet de calculer une note reflétant la qualité ISR de chaque émetteur de l'univers. Cet outil est alimenté en entrée par les données de deux agences de notation (MSCI et Vigeo Eiris) qui sont ensuite croisées avec le référentiel d'analyse GREaT. AGIR permet de calculer, et de revoir semestriellement, une note quantitative propriétaire s'échelonnant de 1 (qualité ISR forte) à 10 (qualité ISR faible) pour environ 9 000 émetteurs.

### Intégration dans la politique d'investissement

L'outil d'analyse ISR est à disposition des gérants afin de construire leurs portefeuilles d'investissement et de piloter la performance extra-financière. Les gérants actions et obligataires utilisent l'information mise à disposition, et pour un niveau financier équivalent, ils favorisent les émetteurs les mieux notés d'un point de vue ISR.

La qualité extra-financière des titres en portefeuille fait l'objet d'un suivi trimestriel, présenté lors d'un comité spécifique qui réunit les équipes de CNP Assurances et de LBPAM. Les changements importants de notation ISR sont commentés lors du comité, qui permet également de réfléchir aux moyens concrets pour approfondir progressivement la démarche d'intégration ISR dans les portefeuilles.

Sur l'année 2020, la gestion du mandat s'est engagée et a renforcé les critères ESG définis, à savoir le respect sur les contraintes de notes ISR, de TEE et d'empreinte carbone au sein du mandat. La gestion s'est ainsi reposée sur plusieurs tendances extra-financières et les différentes thématiques GREaT mises en œuvre ont principalement concerné :

- la gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement ;
- l'accès aux médicaments, aux soins et aux équipements de santé, ainsi que le développement d'une médecine intégrant les nouvelles technologies ;
- politiques d'achat responsable et le développement de produits respectant plus la santé ;
- services aux entreprises et aux consommateurs, facilitant l'émergence d'une économie à bas carbone avec un meilleur usage de l'énergie, et participant à la réduction de la fracture digitale ;
- des allègements sur les secteurs à forte émission de gaz à effet de serre ont été réalisés (pétrole, chimie) alors que les énergies plus vertes ont été renforcées.

### Le portefeuille actions a pour référence des portefeuilles modèles pondérant fortement la contribution à la transition énergétique et écologique

En janvier 2018, CNP Assurances a déployé ces portefeuilles modèles établis en collaboration avec La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et Mirova (affilié à Natixis Investment Managers). Cette approche a vocation à renforcer l'approche du risque de transition par la prise en compte de sociétés favorisant la transition énergétique et écologique (TEE).

La gestion des portefeuilles d'actions sous mandat de gestion LBPAM et Ostrum AM (affilié à Natixis Investment Managers) est orientée par ces portefeuilles modèles selon les principes suivants :

- CNP Assurances privilégie l'approche best-in-class *via* la sous-pondération/surpondération des valeurs de son portefeuille plutôt que par une exclusion sectorielle ;
- les métriques extra-financières (notation ESG) sont suivies et la transition énergétique est surpondérée *via*

les méthodologies de construction des portefeuilles modèles. Ces derniers présentent des performances extra-financières significativement améliorées par rapport aux indices de référence des marchés actions.

Fin 2020, le bilan de cette approche innovante est positif :

- la stratégie de gestion des portefeuilles d'actions, dont est l'encours de 18 milliards d'euros en valeur de marché fin 2020, a pris une orientation en faveur de la transition énergétique ;
- la performance ESG des portefeuilles actions de CNP est proche des portefeuilles modèles ;
- les portefeuilles actions de CNP Assurances obtiennent des performances ESG supérieures aux indices de référence usuels et restent équilibrés, permettant une exposition à l'ensemble de l'économie.

## 2.2.2 Immobilier

### Critères ESG, charte « travaux verts »

CNP Assurances est un acteur important du secteur immobilier. Elle confie la gestion de son patrimoine à des entreprises spécialisées, sur la base de stricts cahiers des charges, incluant les enjeux de respect de l'environnement et de sécurité.

Dans les travaux d'entretien ou de rénovation des immeubles qu'elle détient, CNP Assurances a le souci constant d'améliorer la qualité énergétique et recherche l'application des meilleures normes environnementales. Des scénarios de plans d'action adaptés à chaque immeuble ont été définis afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et les consommations d'énergie. À terme, ces travaux permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de son patrimoine immobilier (détenu en nom propre ou par des SCI détenues à 100 %) de 40 % à l'horizon 2021, à partir de l'année de référence de 2006. Sur les nouvelles acquisitions, l'évaluation environnementale est systématique.

En 2015, dans le cadre de sa stratégie bas carbone, CNP Assurances a signé la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, entendant ainsi s'impliquer davantage dans le secteur du bâtiment durable.

### Les actifs financiers concernés

**Périmètre** : actifs immobiliers détenus par CNP Assurances en nom propre ou par l'intermédiaire de SCI détenues à 100 %.

**Encours** : 13 Md€ en valeur de marché au 31 décembre 2020.

**Gestion financière** : la gestion du patrimoine immobilier détenu en nom propre ou par l'intermédiaire de SCI détenues à 100 % est déléguée par CNP Assurances auprès d'une dizaine de sociétés de gestion immobilière.

### Engagement auprès des sociétés de gestion de CNP Assurances

La conduite de la gestion opérationnelle des opérations d'acquisition, tout comme la gestion au quotidien, est déléguée à des sociétés de gestion en charge de contractualiser avec des gérants immobiliers ou des foncières. Cette délégation passe par un contrat-cadre qui définit les engagements des sociétés de gestion et qui s'applique *de facto* à leurs sous-traitants. Ces engagements incluent des critères ESG et éthiques. La mise en œuvre du contrat est conditionnée au respect de la démarche socialement responsable de CNP Assurances ainsi que des principes de sécurité des immeubles et des personnes et de qualité des prestations.

Par ailleurs, CNP Assurances demande à ses sociétés de gestion de s'engager à signer avec elle la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires. À fin 2020, 71 %<sup>(1)</sup> des sociétés de gestion en sont signataires.

(1) Contre 67 % à fin 2019

## Analyse ESG lors de l'acquisition des immeubles

Nature des principaux critères : l'acquisition des biens immobiliers passe au crible du mandat cadre entre CNP Assurances et ses sociétés de gestion. Les critères ESG sont nombreux et nous exposerons ici les principaux :

- **environnementaux** : efficacité énergétique, pollution, risque d'inondation et de catastrophe naturelle, transports ;
- **sociaux** : sécurité des usagers, risque amiante et plomb, accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- **gouvernance** : l'identité du vendeur est analysée au regard des consignes de lutte anti blanchiment et anticorruption (processus KYC, *Know your customer*). Par ailleurs, cinq principes d'action éthique doivent être suivis par les sociétés de gestion de CNP Assurances. Ils couvrent le comportement sur les marchés, l'intégrité et le respect des fournisseurs, y compris par les sous-traitants.

### Méthodologie

Les sociétés de gestion sont chargées de l'analyse de ces critères. Avant toute acquisition, ceux-ci remettent un dossier très complet à CNP Assurances incorporant l'analyse technique, environnementale et sanitaire du bâtiment. Ce dossier relève les risques environnementaux, la performance énergétique (diagnostic obligatoire), les émissions de GES du bâtiment et sa position au regard des nouvelles réglementations environnementales (bail vert, certification, labels), ainsi que la situation sanitaire au regard de l'amiante, du plomb, des termites, des pollutions des sols... Ces informations ESG peuvent être complétées si nécessaire d'audit, de *benchmark*, de références internationales (label) ou d'autres informations d'experts externes.

### Résultats

100 % des acquisitions d'immeubles en 2020 ont bénéficié de ce processus.

### Intégration dans la politique d'investissement

Les analyses techniques, environnementales et sanitaires du bâtiment aident CNP Assurances à identifier les risques propres aux bâtiments et surtout à évaluer le montant et la faisabilité des travaux nécessaires pour respecter le niveau d'exigence de CNP Assurances. La non-faisabilité est un critère d'abandon du projet et l'évaluation des coûts des travaux impacte le prix d'acquisition.

## Analyse ESG dans la gestion des immeubles

Les principes de gestion ESG décrits ci-après sont inscrits dans tous les mandats entre CNP Assurances et ses sociétés de gestion au 31 décembre 2020. Les sociétés de gestion de CNP Assurances s'engagent à réaliser la gestion du patrimoine immobilier en tenant compte de ces critères.

### Nature des principaux critères

Les sociétés de gestion mandatées par CNP Assurances s'engagent au respect :

- **du principe de sécurité des immeubles et des personnes** : le respect du principe repose sur la prévention des risques inhérents aux immeubles afin :
  - d'une part, de contribuer à la valorisation des immeubles, par l'adéquation des conseils donnés et des solutions proposées aux besoins des immeubles et aux intérêts du mandant, et
  - d'autre part, de prémunir les personnes contre toute atteinte à leur intégrité physique, que ces personnes aient ou n'aient pas un lien contractuel avec le mandant (occupants, usagers, visiteurs, passants, etc.) ;
- **du principe de qualité des prestations** : le respect de ce principe repose sur la sélection et le recours systématique à des entreprises compétentes tout en conservant la maîtrise des coûts ;
- **de la démarche socialement responsable du mandant.**

### Informations utilisées pour l'analyse

Pour assurer leurs engagements, les sociétés de gestion de CNP Assurances peuvent réaliser leurs analyses sur la base d'enquêtes de satisfaction auprès des locataires, d'études environnementales, d'audits Hygiène Sécurité Environnement, d'audits installation électrique par exemple.

## Déclinaison opérationnelle de la prise en compte des critères ESG

### Charte « travaux verts »

Les critères ESG ci-dessus sont déclinés de façon opérationnelle dans le mandat sous la forme de la charte dite « Travaux verts ». Les sociétés de gestion de CNP Assurances s'engagent à réaliser les travaux en suivant les règles de cette charte :

#### a) Matériaux et technologies utilisés

- Employer des matériaux ou technologies ayant un impact limité sur l'environnement.
- Favoriser des matériaux recyclés ou recyclables.
- Réaliser une analyse critique préalablement à l'utilisation de nouveaux procédés ou produits théoriquement plus favorables à l'environnement.

#### b) Phase chantier

- Rédiger un plan d'organisation du chantier.
- Gérer et valoriser les déchets.
- Réduire les nuisances causées aux riverains.
- Limiter les pollutions de proximité.
- Limiter les consommations des ressources.
- Effectuer un éco-suivi du chantier.

#### c) Gestion des déchets d'activité

- Réduire les déchets à la source.
- Mettre en place une collecte sélective.
- Traiter, valoriser et suivre les déchets de collecte.
- Évaluer la quantité de déchets produits.

#### d) Qualité et économies d'eau

- Maîtriser le risque de contamination et de prolifération bactériennes dans les réseaux d'eau.
- Distribuer une eau conforme aux exigences du code de la santé ainsi qu'aux références de qualité.
- Assurer une limitation des consommations d'eau.

#### e) Qualité de l'air

- Limiter le risque de contamination et de prolifération bactériennes dans les installations de traitement de l'air.
- Distribuer un air conforme aux exigences du code du travail et autres applicables.
- Proposer à l'occupant un air adapté au confort en termes d'hygrométrie et de température dans la limite des prescriptions réglementaires.
- Améliorer la qualité de l'air intérieur.
- Éviter la présence de composés organiques volatils dans des matériaux faciles à poser.

#### f) Limitation des nuisances sonores

- Apporter un maximum de confort acoustique aux occupants.
- Limiter la propagation des bruits et vibrations au sein des locaux. En cas d'occupation à proximité durant les travaux, limiter la gêne occasionnée.
- Choix des équipements afin de limiter les nuisances.
- Réduire les nuisances causées aux riverains.

#### g) Limitation des nuisances olfactives

- Éviter la présence de composés organiques volatils dans des matériaux faciles à poser.

#### h) Champs électromagnétiques

- Limiter l'exposition de l'être humain aux ondes électromagnétiques.
- Solutions permettant de protéger les personnes.
- Solutions permettant d'atténuer ou d'éliminer un risque.

#### i) Amiante

- Identifier les obligations du propriétaire et/ou du maître d'ouvrage lors de travaux de réhabilitation dans les textes réglementaires.
- Réunir les documents relatifs à la présence d'amiante.
- Décrire les étapes de la gestion du risque amiante sur un chantier de rénovation.

#### j) Plomb dans les peintures

- Identifier les obligations du propriétaire et/ou du maître d'ouvrage de travaux de réhabilitation dans les textes réglementaires.

- Réunir les documents relatifs à la présence de plomb dans les peintures.
- Faire réaliser des contrôles réglementaires.

#### k) Termites et autres insectes xylophages

- Identifier les zones à risque.
- Gérer les déchets infestés.

#### l) Performances énergétiques et thermiques

- Maîtriser la consommation énergétique du patrimoine :
  - étudier la mise en place d'énergie renouvelable ;
  - privilégier des systèmes de chauffage et de rafraîchissement à haute efficacité énergétique ;
  - isoler le bâti et limiter les apports de chaleur en été ;
  - éviter de surdimensionner le renouvellement d'air pour éviter les déperditions inutiles ;
  - étudier les systèmes de récupération de chaleur sur l'extraction d'air ;
  - prévoir des éclairages économes et d'une puissance adaptée.
- Veille technologique et réglementaire :
  - s'efforcer de dépasser les exigences réglementaires en vigueur.
- Mettre en place des comptages et des suivis des consommations.

#### m) Préservation de la biodiversité

- Veiller, en fonction de la nature des travaux, à protéger la biodiversité, en étudiant des solutions techniques privilégiant le végétal et des solutions techniques basées sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les bâtiments et les espaces verts (comme la gestion différenciée <sup>(1)</sup>), notamment lors de la réalisation de travaux de toitures-terrasses végétalisées ou d'espaces verts et en étant respectueux des écosystèmes en phase chantier.

#### n) Économie circulaire

- Étudier, dans la mesure du possible pour chaque opération, les possibilités de recours à des processus de déconstruction pour réemploi et valorisation des matériaux.
- Favoriser autant que faire se peut l'utilisation de matériaux issus de filières de réemploi.

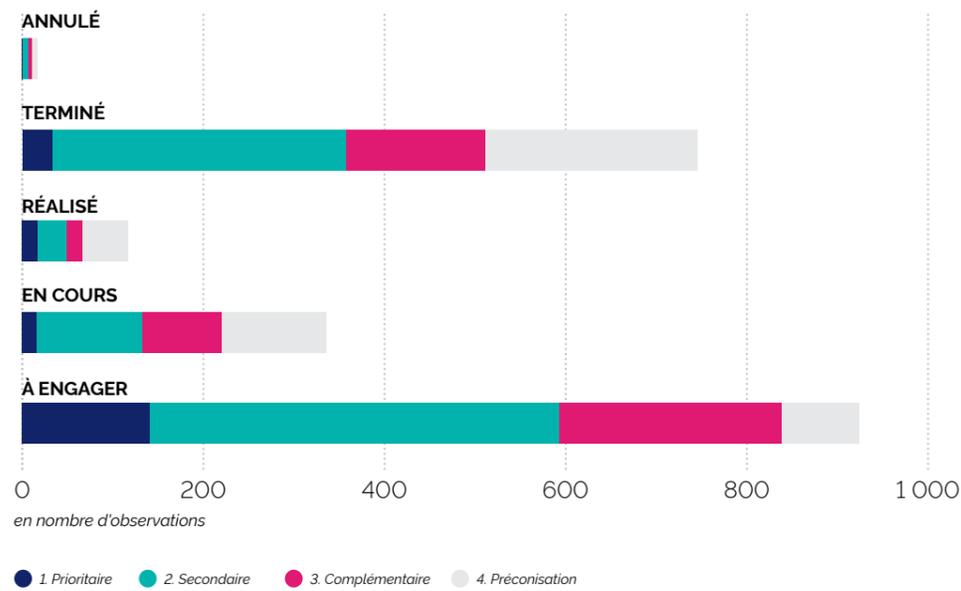
Les sociétés de gestion de CNP Assurances sont responsables des risques liés à cette charte. CNP Assurances attend d'eux une gestion équilibrée et pertinente de ces risques au cas par cas en fonction de la matérialité des enjeux.

(1) Mode de gestion plus respectueux de l'environnement, écologique, en alternative à la gestion horticole intensive et qui s'adapte à l'usage des lieux

### Mission d'analyse Hygiène Sécurité Environnement

La sécurité des biens et des utilisateurs est un enjeu majeur pour CNP Assurances qui a initié sur 2016, à titre expérimental, une mission d'analyse HSE sur une grande partie de ses immeubles détenus en direct.

145 audits ont été réalisés et l'avancement du traitement des observations au 31 décembre 2020 est le suivant :



### 2.2.3 Forêts

#### Certification gestion durable, préservation de la biodiversité et adaptation au changement climatique

Avec 56 488 ha de forêts à fin 2020, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France.

La Société Forestière assure la gestion durable des forêts (objectifs : sécurité, biodiversité, anticipation du changement climatique). Dès 2003, en parallèle à la certification ISO 9001, l'ensemble des forêts du patrimoine de CNP Assurances a été certifié PEFC<sup>(1)</sup>, attestant ainsi que le bois est issu de forêts gérées durablement. En 2017, un nouveau programme d'investissement de forêts en Écosse a été initié.

Les missions confiées sont :

- l'assistance, le conseil et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et d'arbitrage ;
- la gestion patrimoniale, technique et administrative des massifs forestiers.

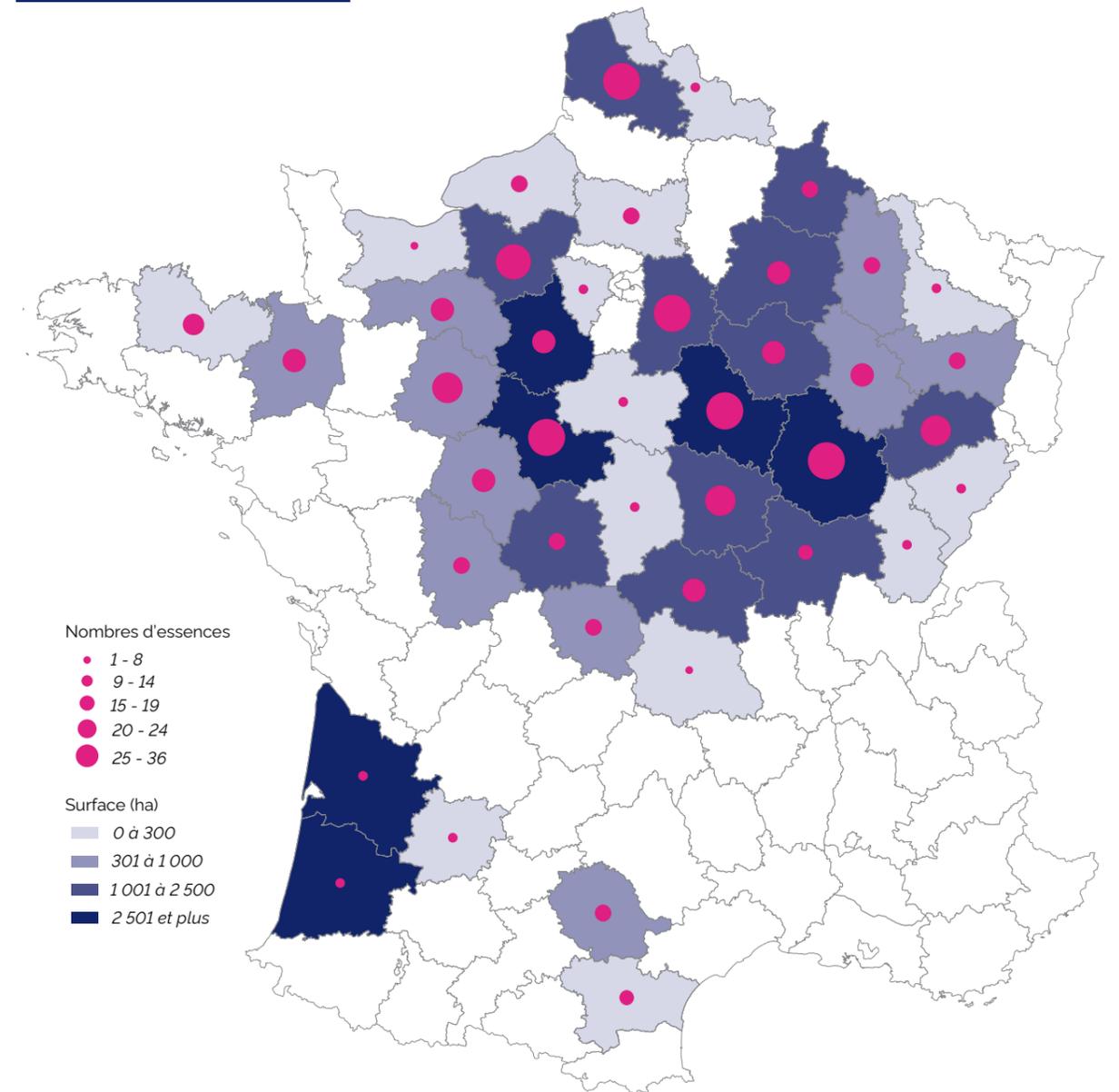
#### Les actifs financiers concernés

**Périmètre** : 201 massifs forestiers détenus à 100 % en direct ou *via* des véhicules détenus à 100 % par CNP Assurances pour près de 54 182 ha au global, dont 15 massifs forestiers pour 2 530 ha en Écosse auxquels s'ajoutent quatre participations dans des fonds forestiers (2 306 ha).

**Encours** : 507 M€ de valeur de marché au 31 décembre 2020.

**Gestion financière** : la gestion des forêts est déléguée à la Société Forestière, société anonyme dont CNP Assurances détient 49,98 % du capital.

#### Carte de la diversité des essences



Sources : Société Forestière/IGN - Date : 14/01/2021

(1) Programme de reconnaissance des certifications forestières

## Engagement

CNP Assurances soutient la Société Forestière dans la poursuite de ses missions de gestion durable des massifs forestiers, par sa présence au conseil d'administration.

La Société Forestière met en œuvre au quotidien son manuel de gestion durable sur le patrimoine de CNP Assurances et s'assure que les engagements pris dans le cadre de l'adhésion à la certification PEFC sont respectés. Les personnes et entreprises qui sont amenées à intervenir sur les forêts (acheteurs de bois, entrepreneurs de travaux forestiers...) sont ainsi informées des conséquences de ces différents engagements pour les opérations qu'elles doivent mener. Les contrats utilisés précisent ces engagements.

## Gestion de la démarche ESG

La Société Forestière assure la gestion du patrimoine forestier de CNP Assurances via un mandat de délégation de gestion. Dans ce cadre, elle met en œuvre une gestion forestière socialement responsable et volontairement respectueuse de l'environnement. Dès 2001, la Société Forestière s'est d'ailleurs dotée d'un manuel de gestion forestière durable dont l'application est certifiée ISO 9001.

CNP Assurances et son gestionnaire, la Société Forestière, ont travaillé ensemble en cette année 2020 pour établir de nouveaux objectifs de gestion forestière durable à déployer dans le cadre de la gestion des patrimoines forestiers de CNP Assurances.

À l'issue de ce travail collaboratif, la charte de gestion forestière durable « Forêts CNP – Agir pour l'avenir » a vu le jour pour permettre d'inscrire sur le long terme, dans le cadre d'un mandat de gestion de cinq ans, la volonté de CNP Assurances de respecter les enjeux sociaux, environnementaux et économiques auxquelles ses forêts multifonctionnelles sont confrontées.

Dans un contexte de changement climatique et d'évolutions sociétales, le suivi de cette charte permet de garantir une ressource durable et renouvelée en bois, ainsi qu'une préservation des services écosystémiques résultants des co-bénéfices apportés par la gestion forestière.

Pour répondre aux grands défis actuels de la société, CNP Assurances demande à la Société Forestière de gérer ses forêts en s'attachant à :

- optimiser la résilience de la forêt ;
- agir en respectant les parties prenantes ;
- promouvoir la sécurité, la qualité et l'emploi local ;
- préserver la biodiversité ;
- protéger la qualité de l'eau et les zones humides ;
- protéger les sols et éviter l'érosion ;
- accroître les puits de carbone.

CNP Assurances a souhaité qu'une politique ambitieuse soit déployée sur des critères comme la diversité des essences, la préservation de la biodiversité et des paysages.

Chaque année, la Société Forestière est auditée par l'AFAQ, organisme certificateur, leader mondial de la certification des systèmes de management, qui contrôle la bonne application de la certification qualité ISO 9001 version 2015 de la Société Forestière. Le renouvellement de ce certificat apporte la garantie que la politique qualité de la Société Forestière est conformément mise en œuvre.

## Analyse ESG

La certification d'une gestion durable et la préservation de la biodiversité sont les principaux critères ESG intégrés dans les investissements forestiers de CNP Assurances.

## Certification d'une gestion durable

Un des critères les plus révélateurs de la prise en compte des critères ESG appliqués à la forêt est la certification de gestion durable. En effet, les forêts doivent être gérées durablement afin de maintenir l'ensemble des services écosystémiques qu'elles offrent. Nous pouvons citer, entre autres, leur capacité à produire du bois, matière première renouvelable, à maintenir une biodiversité originale ou encore à préserver les sols contre l'érosion.

### Informations utilisées

La certification PEFC, première marque mondiale de certification de gestion durable, s'attache à garantir que la gestion mise en œuvre permet le maintien de ces fonctions à long terme. La Société Forestière a historiquement encouragé les propriétaires forestiers à adhérer à cette certification.

### Méthodologie

L'adhésion à la certification PEFC est effectuée par région administrative ou regroupement de régions administratives. La Société Forestière a pour mission de s'assurer que tous les certificats de CNP Assurances restent valides, en renouvelant les adhésions dans les délais impartis et en mettant en œuvre les règles de gestion durable PEFC définies par le « cahier des charges du propriétaire ». La validité des certificats est établie par un contrôle documentaire vérifiant que les certificats existent et sont en cours de validité. Une base de suivi de ces adhésions est tenue à jour par la Société Forestière pour le compte de CNP Assurances. Le certificat est valable cinq ans, sauf s'il est remis en cause suite à un audit externe commandité par PEFC.

### Résultats

Fin 2020, 100 % des surfaces des forêts détenues par CNP Assurances adhèrent ou sont en cours d'adhésion à la certification PEFC. L'objectif cible récurrent est d'être à 100 % de la surface certifiée <sup>(1)</sup>.

## Préservation de la biodiversité

Le manuel de gestion forestière durable évoqué précédemment décrit les actions à mener qui permettent d'identifier les habitats et espèces remarquables afin d'en tenir compte dans la gestion mise en œuvre.

### Informations utilisées et méthodologie

Outre le suivi d'actions spécifiques menées en faveur de la biodiversité, la diversité des essences est également un bon indicateur de gestion durable. En effet, chaque essence principale d'un peuplement est associée à un ou plusieurs habitats. Il y a donc une corrélation étroite entre la diversité des essences principales et la biodiversité.

La Société Forestière décrit dans une base de données le parcellaire forestier du patrimoine. Chaque massif est divisé en unités de gestion appelées parcelles, elles-mêmes étant subdivisées en sous-parcelles homogènes de par leur peuplement. L'essence principale est ainsi systématiquement renseignée pour chaque sous-parcelle, ce qui permet de faire le décompte du nombre d'essences principales présentes sur les patrimoines.

## Résultats

Fin 2020, le patrimoine de CNP Assurances présente une diversification des essences qui est illustrée sur la carte ci-dessus.

## Intégration dans la politique d'investissement

CNP Assurances étudie toute opportunité d'investissement national ou international proposée par la Société Forestière, qui s'engage à sélectionner des forêts de qualité déjà certifiées ou ayant un potentiel de valeur d'avenir grâce à une gestion durable, dans le but d'obtenir la certification PEFC.

CNP Assurances est par ailleurs engagée, au travers du mandat avec la Société Forestière, à poursuivre son effort d'amélioration des massifs forestiers lorsque cela est possible (gestion des enclaves, servitudes), en vue d'accentuer le caractère qualitatif du patrimoine en termes de gestion durable.

## 2.2.4 Autres actifs

L'ensemble des actifs de CNP Assurances bénéficient des règles d'exclusion présentées au chapitre 2.4. Au-delà, des informations ESG-Climat sont collectées sur certains types d'actifs pour enrichir l'analyse, mais ne sont pas intégrées dans la décision d'investissement.

## Une notation ESG du portefeuille d'obligations d'entreprises

La notation ESG du portefeuille d'obligations d'entreprises est réalisée tous les trimestres par les experts ISR des sociétés en charge de la gestion de ces portefeuilles (LBPAM et groupe NIM). L'analyse ESG des titres bénéficie de la veille trimestrielle sur les actions cotées mise en place depuis 2006 avec ces mêmes analystes extra-financiers.

## Des informations ESG utilisées dans la gestion des placements en *private equity* et en infrastructures depuis 2010

Les *due diligences* menées avant tout investissement dans un nouveau fond de *private equity* permettent d'établir une notation ESG. 13 fonds ont ainsi été notés en 2020.

Un *reporting* sur les éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance est également introduit lors de nouveaux investissements en infrastructures. En 2020, 78 % des fonds infrastructure ont répondu à ce *reporting* ou communiqué un *reporting* volontaire propre.

(1) Un seul massif écossais ne fait pas l'objet de certification car il n'était constitué que de landes non boisées. Les autres massifs écossais ont fait l'objet d'une certification au cours de l'année 2019 et les deux acquisitions de 2020 sont en cours

### Enquête ESG conduite auprès des sociétés de gestion pour les placements dans les fonds cotés depuis 2010

CNP Assurances effectue tous les deux ans une enquête ESG auprès des sociétés de gestion dans lesquelles elle souscrit des fonds de titres cotés, soit près de 80 sociétés de gestion lors de la dernière enquête de 2019. Cette enquête porte sur les engagements ISR, les règles mises en place sur les armes controversées, les embargos, les paradis fiscaux et l'intégration de la problématique de la transition énergétique et écologique dans la politique de vote.

Cette enquête permet de sensibiliser les sociétés n'ayant pas encore mis en place ce genre de pratique. En outre, elle rassure à la fois sur l'évolution des bonnes pratiques des sociétés de gestion car elle montre une nette amélioration dans le temps.

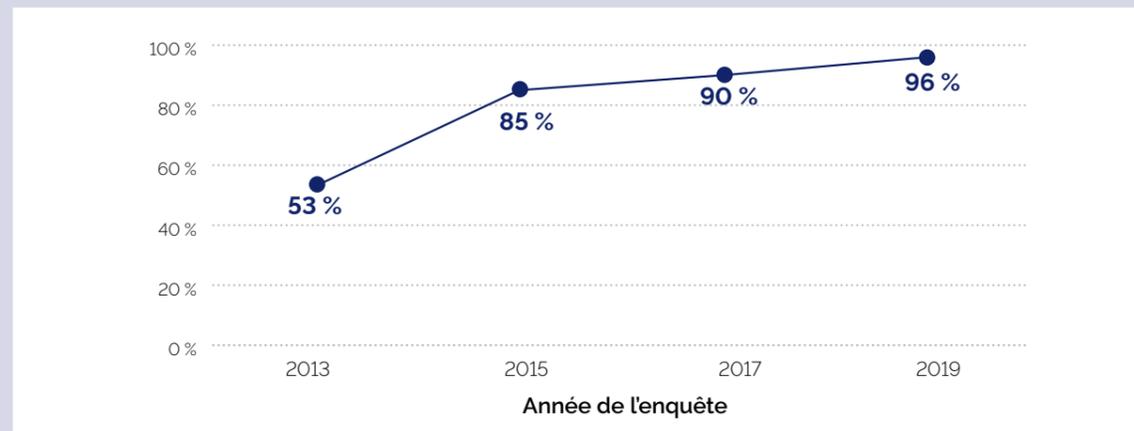
Ainsi aujourd'hui, la très grande majorité des sociétés de gestion interrogées excluent de leur univers les investissements sur les armes controversées au-delà des mines antipersonnel et des bombes à sous-munition, alors qu'en 2010 seulement 20 % des sociétés interrogées avaient une politique en ce sens.

Depuis 2017, nous avons pu observer à travers cette enquête que la lutte contre le changement climatique est devenue l'un des axes majeurs de la politique de développement durable de la plupart des sociétés de gestion, et la politique de vote constitue un levier d'influence grandissant en faveur d'une économie bas carbone.

Les sociétés de gestion ont pour la plupart engagé un dialogue « climat » lié à la transition énergétique et sont globalement favorables à une plus grande transparence des entreprises sur ces sujets (soutenant généralement les résolutions d'actionnaires visant spécifiquement cela).

À fin 2019, 96 % des sociétés de gestion de titres cotés avec lesquelles CNP Assurances travaille ont signé les *Principles for Responsible Investment* (PRI), en hausse régulière depuis plusieurs années, traduisant leurs engagements en faveur de la finance responsable.

#### Part des sociétés de gestion ayant signé les PRI



## 2.3 Nos autres contributions à une société durable

Au-delà de sa politique d'investissement intégrant des critères ESG et de sa contribution à la transition énergétique, CNP Assurances mène une politique active en termes d'investissements à impact sociétal.

### 2.3.1 Accompagnement de l'économie réelle



Avec son programme de corporate venture Open CNP lancé en 2016, CNP Assurances souhaite consacrer 100 M€ à l'investissement dans les fonds propres de start-ups. L'objectif est d'accompagner financièrement la croissance d'entreprises innovantes tout en développant avec certaines des partenariats dans des domaines d'activité proches de ceux du Groupe : e-santé, *fintech*, *insurtech*, développement d'offres et de technologies répondant aux nouveaux besoins de protection de la personne, etc. À fin 2020, Open CNP a investi dans 12 start-ups.

CNP Assurances participe à hauteur de 300 M€ au programme d'investissement de 2 Md€ mis en place par les assureurs français, sous l'égide de la FFA, pour aider les petites et moyennes entreprises à rebondir. Ce programme à long terme soutiendra également le secteur de la santé grâce à la création d'un fonds dédié. CNP Assurances sera l'un des premiers investisseurs de ces fonds dédiés à financer, en fonds propres ou en dette, des PME et ETI cotées et non cotées.

### 2.3.2 Fonds à impact social

CNP Assurances a également investi dans plusieurs fonds à impact social pour un montant total engagé d'environ 200 M€ à fin 2020, ainsi que 220 M€ dans un fonds de logement intermédiaire.

Depuis 2016, CNP Assurances s'est associée à un fonds de prêts à long terme pour le compte d'une centaine de PME européennes. Elle accompagne aussi depuis juin 2016 le fonds NovESS dont l'objectif est de soutenir la transition et le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire (santé, social, économie circulaire et collaborative, transition énergétique et démographique...). Attentif à l'apport

extra-financier, le fonds NovESS s'est doté d'un outil de mesure d'impact social qui permet d'évaluer l'impact de chaque projet sur plusieurs critères dont la création d'emplois.

CNP Assurances participe au financement du fonds Hémisphère, premier *social impact bond*, dédié à l'accueil et à l'hébergement des publics en difficulté : une partie de la rémunération financière dépend de l'atteinte d'objectifs sociaux audités, portant notamment sur la scolarisation des enfants ou l'orientation des personnes accueillies vers un logement permanent.

### 2.3.3 Autres fonds d'investissement responsable

Pour ce qui relève des investissements combinant les aspects environnementaux et sociétaux, 13 Md€ de fonds intégrant des critères ESG ISR ont été souscrits par CNP Assurances via les portefeuilles en euro. À fin 2020, 64 % des fonds de titres cotés détenus par CNP Assurances sont gérés avec des filtres ESG.

Pour les fonds intégrant des critères ESG souscrits par les assurés sous forme d'unités de compte, voir la partie 5.

### 2.3.4 Obligations à impact social

CNP Assurances investit depuis plusieurs années dans des obligations à impact social (*Social Bonds, Sustainable Bonds*). Ces obligations répondent à de forts enjeux sociaux, mesurent leur impact social et contribuent à une création de valeur

durable pour l'ensemble des parties prenantes. À fin 2020, les montants investis par CNP Assurances dans les obligations à impact social représentent 1,2 Md€.

## 2.4 Les actifs exclus de nos portefeuilles

### Périmètre et critères d'exclusion ESG

Dans le cadre de ses obligations réglementaires et de sa démarche d'investisseur responsable, CNP Assurances a défini des règles relatives aux opérations d'investissement sur les pays et valeurs.

Ces règles répondent aux objectifs suivants :

- assurer la conformité avec la réglementation sur les conventions sur les armes signées par la France, sur les embargos et avec les obligations réglementaires LCB-FT<sup>(1)</sup> ;
- assurer la conformité avec la réglementation et sa démarche d'investisseur responsable à l'égard des paradis fiscaux ;
- intégrer les critères de gouvernance durable dans l'analyse des pays et se conformer aux engagements de soutien aux principes du Pacte mondial ;
- Se conformer aux engagements publics de CNP Assurances en matière de RSE et d'investissement responsable :
  - respecter les principes du Pacte mondial des Nations unies,
  - respecter les *Principles for Responsible Investment (PRI)*,
  - se désengager progressivement du secteur du tabac,
  - se désengager progressivement du secteur du charbon thermique,
  - se désengager progressivement du secteur du pétrole et du gaz.

CNP Assurances détermine ainsi la liste des exclusions et valeurs sous surveillance.

### Deux critères d'exclusion sont appliqués

#### 1. Exclusion de pays

Plusieurs critères sont pris en considération : la politique d'exclusion s'appuie sur les listes établies par l'État français et l'Union européenne ainsi que, pour les paradis fiscaux, sur la base des indices de *Tax Justice Network*. Pour les pays posant de graves problèmes au regard de la démocratie, des droits humains et de la corruption, elle s'appuie sur les listes établies par *Freedom House* et *Transparency International*.

#### 2. Exclusion d'entreprises

Cinq types d'exclusions de valeurs ont été définis :

- CNP Assurances a exclu dès 2008 de son portefeuille les producteurs de bombes à sous-munitions et mines antipersonnel ;
- dans le cadre de ses analyses ESG, CNP Assurances bénéficie d'alertes sur les risques ESG des entreprises, alertes correspondant à un non-respect des principes fondamentaux du Pacte mondial ;

- depuis 2015, elle a mis progressivement en place une politique d'exclusion dans le secteur du charbon thermique. CNP Assurances a totalement désinvesti des entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique et exclut ainsi tout nouvel investissement dans les entreprises :
  - dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique,
  - disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique supérieure à 5 GW,
  - produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an,
  - ou développant de nouvelles centrales à charbon, mines de charbon ou infrastructures contribuant à l'exploitation du charbon thermique ;
- depuis 2021, CNP Assurances a mis en place une politique d'exclusion dans le secteur du pétrole et du gaz. CNP Assurances exclut ainsi tout nouvel investissement :
  - dans les entreprises du secteur du pétrole et du gaz (prospection, forage, extraction, transformation, raffinage) dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone Arctique),
  - dans les infrastructures *greenfield* ou *brownfield* consacrées aux énergies fossiles non conventionnelles,
  - dans les investissements dédiés à des infrastructures pétrolières *greenfield* ;
- depuis 2018, CNP Assurances a arrêté tout nouvel investissement dans le secteur du tabac. En 2020, CNP Assurances a formalisé cet engagement en signant le *Tobacco-Free Finance Pledge*.

### Les actifs financiers concernés

**Périmètre :** tous les placements financiers sauf les fonds ouverts non dédiés et les unités de compte.

**Encours :** 307 Md€ de valeur de marché au 31 décembre 2020.

### Gestion de la démarche ESG

CNP Assurances détermine la liste des exclusions et valeurs sous surveillance (pays et entreprises). Celle-ci, régulièrement actualisée, est communiquée aux acteurs internes et aux sociétés de gestion mandatées, pour application opérationnelle. Un contrôle périodique est effectué.

(1) Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

## 2.4.1 Les pays exclus de nos investissements

### Application de la démarche ESG au cours de l'année 2020

Principaux critères : l'équilibre de la gouvernance ainsi que la coopération et la transparence fiscale.

	GOVERNANCE	COOPÉRATION ET TRANSPARENCE FISCALE
<b>Informations utilisées</b>	Pour mesurer le bon équilibre de la gouvernance d'un pays, CNP Assurances utilise les notations sur le niveau de démocratie et de liberté de Freedom House et la perception de la corruption par Transparency International.	Listes établies par l'État français et l'Union européenne (États et territoires non coopératifs – ETNC – et sous embargo, liste des juridictions fiscales non coopératives de l'UE), ainsi que par le GAFI (pays faisant l'objet de contre-mesures). CNP Assurances utilise l'évaluation « paradis fiscaux » de Tax Justice Network.
<b>Méthodologie</b>	CNP Assurances évalue annuellement les pays en définissant trois niveaux de risque selon la combinaison de trois critères : démocratie, niveau de liberté et corruption (très haut risque, risque élevé et risque faible).	CNP Assurances évalue les pays annuellement sur la base des listes précitées.
<b>Résultats 2020</b>	70 pays notés à très haut risque et 26 à risque élevé.	La liste des pays interdits contient 123 pays.

### Intégration dans la politique d'investissement

Les investissements en dette publique et parapublique ou dans une entreprise sont soumis à des interdictions ou à des autorisations limitées en fonction des niveaux de risque des critères de gouvernance et de coopération et transparence fiscale.

## 2.4.2 Les valeurs exclues de nos investissements

### Application de la démarche ESG au cours de l'année 2020

Principaux critères : exclusion des producteurs de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions (MAP/BASM), les entreprises impliquées dans le charbon thermique et le tabac et des entreprises ne respectant pas les principes fondamentaux du Pacte mondial.

	ARMES INTERDITES	NON-RESPECT DU PACTE MONDIAL
<b>Informations utilisées</b>	CNP Assurances utilise la liste de producteurs de mines antipersonnel (MAP) et de bombes à sous-munitions (BASM) de Mirova (Natixis IM). Pour information, les conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010) interdisent la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions du fait que ces armes peuvent atteindre des populations non concernées par les conflits.	CNP Assurances bénéficie d'alertes sur les risques ESG des entreprises détenues ou autorisées, de la part des équipes ISR de La Banque Postale AM et Mirova (affilié à Natixis Investment Managers). Ces alertes sont partagées lors des comités ISR trimestriels.
<b>Méthodologie</b>	En s'appuyant sur une agence extra-financière spécialisée dans le domaine de l'armement (ISS-ESG), les équipes de recherche en investissement responsable de Mirova (Natixis IM) mettent à jour régulièrement la liste d'exclusion en intégrant toutes les entreprises, cotées ou non cotées, pour lesquelles est avérée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une implication dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des MAP ou des BASM ;</li> <li>• ou une détention de 30 % ou plus d'une entreprise impliquée dans les activités mentionnées ci-dessus.</li> </ul> <p>Pour que l'implication de l'entreprise soit avérée, il faut que le composant proposé par celle-ci soit clé et dédié à la production d'armes à sous-munitions et/ou de mines antipersonnel.</p> <p>CNP Assurances utilise la liste directement sans retraitement.</p>	Lorsque l'alerte correspond à un non-respect des principes fondamentaux du Pacte mondial, CNP Assurances demande à ses sociétés de gestion de questionner l'émetteur. Lorsque ce dialogue n'a pas permis d'identifier une remédiation proche, la décision d'exclure peut alors être prise.
<b>Résultats 2020</b>	97 entreprises exclues.	5 entreprises exclues.

	CHARBON THERMIQUE	TABAC	PÉTROLE ET GAZ
<b>Informations utilisées</b>	Le chiffre d'affaires lié au charbon thermique est obtenu avec les données du prestataire Trucost, éventuellement mis à jour avec les données publiques des entreprises.  Pour la liste des entreprises impliquées dans le développement de nouvelles mines, infrastructures ou centrales à charbon, ainsi que les entreprises ayant une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique supérieure à 5 GW ou extrayant plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an, CNP Assurances s'appuie sur la Global Coal Exit List éventuellement mis à jour avec les données publiques des entreprises	CNP Assurances utilise les entreprises dont l'activité est enregistrée dans le sous-secteur tabac de Bloomberg.	Le chiffre d'affaires lié aux énergies fossiles non conventionnelles est obtenu avec les données du prestataire ISS ESG, éventuellement mises à jour avec les données publiques des entreprises.
<b>Méthodologie</b>	Trucost calcule la part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires des sociétés à partir des données financières (chiffre d'affaires, <i>enterprise value</i> , etc.) et de production (réserves de charbon, production en GWh) publiées par les entreprises <sup>(1)</sup> .	Liste sur la base du sous-secteur tabac à fin 2019.	ISS ESG estime pour chaque entreprise le pourcentage des revenus impliqués dans des activités de forage Arctique, fracturation hydraulique et sables bitumineux.
<b>Résultats 2020</b>	Exclusion des investissements dans les entreprises dépassant les seuils de 10 % du chiffre d'affaires, 5GW de capacité de production ou 10 millions de tonnes de production lié au charbon thermique ou impliquées dans le développement de mines ou centrales à charbon : 484 entreprises exclues.  Désinvestissement des entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique : 132 entreprises exclues.	Exclusion des investissements dans les entreprises fabriquant des produits issus du tabac : 2 721 entreprises exclues.	Exclusion des investissements dans les entreprises dépassant le seuil de 10 % du chiffre d'affaires dans les énergies fossiles non-conventionnelles (applicable à compter de 2021).

(1) Méthodologie : Trucost collecte et analyse les données obtenues auprès des sociétés, puis les sécurise en les croisant avec les données collectées par un autre prestataire spécialisé et avec les informations obtenues lors des dialogues avec les émetteurs. Lorsque les données détaillées nécessaires ne sont pas communiquées, Trucost effectue des estimations via une approche sectorielle basée sur des données similaires et pertinentes. Les données de Trucost ayant par définition au moins un an de retard, CNP Assurances se garde la possibilité de ne pas exclure des entreprises affichant un changement de stratégie significatif visant une réduction de la part de charbon thermique dans leur futur chiffre d'affaires. Cette actualisation permet d'optimiser l'accompagnement de la TEE

### Intégration dans la politique d'investissement

La liste des entreprises exclues est communiquée aux acteurs internes et aux sociétés de gestion de CNP Assurances. Les titres sont vendus le cas échéant et suspendus dans l'univers d'investissement autorisé. Les OPCVM dédiés sont assujettis aussi à cette interdiction.

#### Une démarche spécifique de veille dans les OPCVM ouverts

Pour ce qui concerne les fonds ouverts, CNP Assurances réalise une enquête tous les deux ans auprès de l'ensemble des sociétés de gestion partenaires (près de 80) sur la prise en compte des principes retenus par CNP Assurances : l'exclusion des producteurs d'armes interdites et depuis 2015 l'exclusion des paradis fiscaux et des pays sous embargos (voir partie 2.2.4).

CNP Assurances inclut également un critère d'exclusion des fonds spéculant sur les matières premières agricoles.

## Chapitre 3

# Risques et opportunités liés au changement climatique



## 3.1 Gouvernance des risques et opportunités liés au changement climatique

TCFD | GOUVERNANCE

### Supervision des enjeux climatiques

La stratégie climat du Groupe est soumise à l'approbation du directeur général puis du conseil d'administration.

Les enjeux climatiques et une synthèse des travaux du comité risque climatique sont présentés une fois par an au conseil d'administration et au comité d'audit et des risques de CNP Assurances, lors de l'examen de la démarche

RSE du Groupe et de la présentation de la déclaration de performance extra-financière. Les engagements pris en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique y sont présentés spécifiquement, permettant à la gouvernance de CNP Assurances de suivre les actions mises en œuvre et le niveau d'atteinte de ces engagements.

### Pilotage de l'évaluation et de la gestion des risques climatiques

Le département RSE est en charge du pilotage des enjeux climatiques au niveau du Groupe. Il s'appuie sur le comité risque climatique que le groupe CNP Assurances a mis en place début 2019. Ce comité se réunit trimestriellement pour suivre les actions mises en place pour intégrer la dimension risque climatique dans toutes les composantes de l'activité (investissement, assurance, fonctionnement interne).

En complément de la direction des investissements, du secrétariat général du Groupe et du département RSE, le comité risque climatique bénéficie de l'expertise de la direction des risques groupe et de la direction technique groupe. Le partage d'information (suivi des travaux de place, veille réglementaire, demandes des parties prenantes, initiatives engagées) lors de ce comité trimestriel favorise l'interaction et les échanges entre les différentes fonctions opérationnelles :

- la direction des investissements est responsable du portefeuille d'investissement ;
- la direction technique groupe est responsable de l'évaluation des provisions techniques et de l'encadrement de la souscription ;

- la direction des risques groupe est responsable de la mesure et de la gestion transverse des risques. Elle évalue l'impact sur la solvabilité et pilote les travaux sur les *stress-tests* climatiques.

La feuille de route du comité risque climatique décline les actions sur les différentes activités de l'entreprise : travaux de cartographie et de mesure des risques, évolution de stratégie pour réduire les risques. L'avancée de la feuille de route est contrôlée lors du comité et complétée régulièrement de nouvelles actions.

Par ailleurs, la direction des investissements a mis en place un *reporting* finance verte permettant de mesurer et diffuser auprès des acteurs internes l'évolution des indicateurs clés liés aux enjeux climatiques. L'implémentation opérationnelle de la stratégie climat au cœur de la gestion d'actifs repose sur le même processus que la stratégie d'investissement responsable (cf. partie 1.4).

### Sensibilisations des collaborateurs aux risques climatiques

Le comité exécutif et le comité d'audit et des risques de CNP Assurances ont bénéficié d'une formation sur les risques climatiques en 2019. Le conseil d'administration de CNP Assurances a bénéficié d'une formation sur les risques climatiques en 2020.

En 2020, plus de 50 % des collaborateurs de la direction des investissements et de la direction de l'ingénierie et clientèle patrimoniale, en charge de l'ingénierie financière des unités de comptes, ont été formés aux enjeux de la finance durable et du climat.

Depuis 2019, le réseau des correspondants ISR se renforce au sein de la direction des investissements. Ces collaborateurs

sont sollicités et associés aux groupes de travail conduisant des études sur les évolutions réglementaires (taxonomie), les métriques (puits de carbone en forêt), les risques climatiques et leurs impacts sur le portefeuille (risques physiques).

À l'occasion de la semaine de la finance responsable en octobre 2020, une campagne de sensibilisation interne a été réalisée sous forme de courtes vidéos diffusées via l'Intranet permettant aux collaborateurs de comprendre comment les équipes de CNP Assurances mettent en œuvre la politique d'investissement responsable dans différents domaines (immobilier, infrastructure, fonds, etc.).

## 3.2 Analyse du risque physique et de transition

TCFD | STRATÉGIE

TCFD | GESTION DES RISQUES

TCFD | INDICATEURS ET OBJECTIFS

CNP Assurances a identifié les facteurs de risques que sont le risque physique et le risque de transition tels que décrits ci-dessous et pris des mesures pour les réduire.

#### RISQUE PHYSIQUE

Risque associé aux perturbations d'ordre physique induites par le changement climatique (tempête, inondation, vague de chaleur...).

#### RISQUE DE TRANSITION

Risque engendré par les processus d'ajustement visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre (réglementation, évolution technologique, changement de comportement des consommateurs...).

Compte tenu des évolutions des approches méthodologiques, des évolutions du périmètre ou des évolutions réglementaires, les résultats présentés reflètent les choix opérés pour cette année mais sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les méthodologies sont décrites dans l'annexe du [rapport sur l'investissement responsable 2019](#).

### 3.2.1 Risque physique

CNP Assurances s'est attachée en premier lieu à analyser l'exposition au risque physique de son patrimoine immobilier et de ses forêts. CNP Assurances a également réalisé dès 2017 une étude plus approfondie du risque physique de son patrimoine immobilier, complétée à partir de 2018 par une analyse du risque

physique de son portefeuille actions, obligations d'entreprises et obligations souveraines détenues en direct pour bénéficier d'une vision plus complète du risque climatique auquel elle pourrait être exposée.

NIVEAU DE RISQUE PHYSIQUE	ACTIFS PEU OU PAS EXPOSÉS AU RISQUE PHYSIQUE	ACTIFS AVEC EXPOSITION ÉLEVÉE AU RISQUE PHYSIQUE	ACTIFS AVEC EXPOSITION TRÈS ÉLEVÉE AU RISQUE PHYSIQUE
<b>Horizon de temps</b>	Long terme (10-50 ans)		
<b>Outils de suivi du risque physique</b>	Mesure d'exposition et de vulnérabilité, score de risque Impact financier (VaR) du risque physique <i>Stress test</i> climatique Analyse du risque physique dans les plans de gestion des forêts		
<b>Actions mises en place pour maîtriser le risque physique</b>	Appropriation de ces nouveaux risques : communication et partage des résultats avec la direction des investissements, la direction des risques et les sociétés de gestion immobilières et forestières Engagement actionnarial avec les entreprises sur la mesure et la réduction de leur exposition au risque physique Intégration du risque climatique dans les décisions de travaux et d'investissements immobiliers		
<b>Actifs couverts par une analyse du risque physique</b>	Prise en compte du risque physique dans les plans de gestion des forêts : adaptation et diversification des essences d'arbres, diversification géographique des massifs forestiers	Exclusion des investissements en forêts dans les régions présentant des risques naturels importants (sud-est de la France par exemple au regard des risques incendies)	
	Actions, obligations d'entreprises, obligations souveraines, immobilier, forêts À fin 2020, 74 % des actifs ont fait l'objet d'une ou plusieurs analyses du risque physique		

### 3.2.1.1 Immeubles

Pour analyser l'exposition aux risques physiques de son patrimoine immobilier, CNP Assurances a confié au cabinet Eco-Act, expert pour la transition climatique des entreprises et des territoires, une mission d'évaluation des risques physiques liés au changement climatique sur ses actifs immobiliers français détenus en direct ou *via* des sociétés détenues à 100 %. Cette analyse a été réalisée pour six aléas climatiques impactant potentiellement le bâtiment et ses occupants (température, submersion, sécheresse, inondations, vents) sur un horizon proche (2021-2050), en suivant deux scénarios d'évolution des émissions de gaz à effet de serre établis par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

#### Résultats

Pour l'essentiel des risques, l'exposition de CNP Assurances est faible ou nulle : seuls les immeubles situés sur le pourtour méditerranéen et dans les métropoles sujettes aux îlots de chaleur urbains présentent un risque plus élevé face aux risques « vagues de chaleur » et à l'élévation de la température moyenne d'ici à 2050.

#### Utilisation des résultats

CNP Assurances aura pour objectif de réduire cette exposition en demandant à ses sociétés de gestion de proposer des solutions d'adaptation.

La stratégie globale d'adaptation et de résilience de CNP Assurances reposera sur :

- la transmission des informations à nos partenaires pour appropriation et implication ;
- la hiérarchisation des priorités et la réalisation d'études plus fines ;
- l'intégration du risque climatique dans les décisions de travaux.

### 3.2.1.2 Forêts

La Société Forestière s'est engagée sur les patrimoines de CNP Assurances dans une démarche de réduction des risques liés au changement climatique en suivant quatre analyses. Elles reposent sur l'intégration des réflexions dans le plan de gestion, la couverture d'assurance, la diversité géographique et la diversité des essences.

#### Résultats et leur utilisation

- Fin 2020, 66 % du patrimoine forestier dispose d'un plan intégrant la prise en compte du changement climatique.

Ce taux a pour ambition d'atteindre progressivement les 100 % au fur et à mesure du renouvellement des plans. Concrètement cela se traduit par l'analyse d'éléments tels que l'impact annoncé de l'évolution locale du climat, l'adaptation des essences en place et des cycles de production.

- Certaines régions qui présentent des risques naturels importants ont été évitées (sud-est de la France par exemple au regard des risques incendies). Afin de compléter cette politique d'acquisition qui permet notamment de répartir les risques, des achats de forêts ont été réalisés en Écosse en 2017 et 2018.
- La situation de la diversité des essences et de la répartition géographique du patrimoine de CNP Assurances au 31 décembre 2020 est cartographiée dans la partie 2.2.3. La diversité des essences est un moyen de diversifier les risques encourus par chaque essence face au changement climatique : problème sanitaire lié à l'apparition de pathogènes, risque face à une sécheresse qui impactera différemment chaque essence...
- 100 % des forêts détenues par CNP Assurances font l'objet d'une assurance qui couvre les principaux risques climatiques.

### 3.2.1.3 Actions, obligations d'entreprises et obligations souveraines

Pour analyser l'exposition aux risques physiques de ses titres cotés détenus en direct, actions et obligations, CNP Assurances a confié au cabinet Indefi la réalisation d'une cartographie de la vulnérabilité géographique des émetteurs liée au changement climatique.

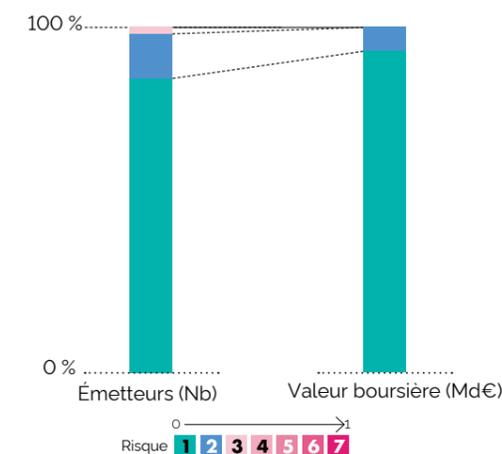
L'analyse du risque physique repose sur la mesure de vulnérabilité selon la méthodologie ND-Gain RCP4.5 qui correspond à la trajectoire la plus probable eu égard aux engagements actuels des États dans le cadre de l'Accord de Paris.

Cette étude a ainsi permis à CNP Assurances d'avoir une photographie à fin 2018 des actifs selon sept niveaux de risques physiques, dont les résultats sont présentés ci-après. Fin 2019, une étude complémentaire a été réalisée pour mesurer l'exposition des titres cotés détenus en direct dans un scénario plus pessimiste RCP8.5 qui correspond à la trajectoire *Business as Usual* (soit une augmentation moyenne des températures entre 3,5°C et 5,5°C).

#### Résultat sur les obligations souveraines

Pour l'essentiel des risques, l'exposition de CNP Assurances est faible ou nulle.

#### Vulnérabilité des émetteurs souverains en portefeuille



#### Résultat sur les obligations d'entreprises et les actions

Pour l'essentiel des risques, l'exposition de CNP Assurances est faible ou nulle.

#### Vulnérabilité des émetteurs entreprises en portefeuille



#### Utilisation des résultats

L'exposition de CNP Assurances étant faible ou nulle sur l'ensemble de son portefeuille, l'analyse a permis d'identifier les quelques valeurs à mettre sous surveillance.

**3.2.1.4 Impact financier du risque physique (VaR)**

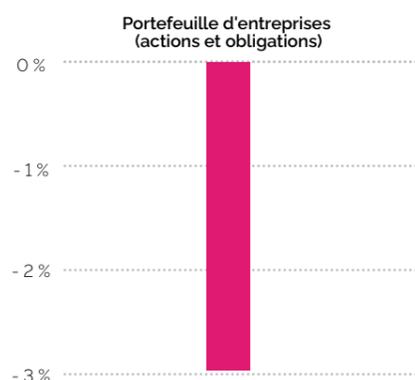
La VaR climatique est un indicateur qui fournit une évaluation des pertes financières (valeur négative) et gains financiers (valeur positive) potentiels liés au risque de transition et au risque physique. La VaR d'un titre est exprimée en pourcentage de la valorisation de marché du titre. Ainsi la VaR du portefeuille de CNP Assurances indique le total des pertes ou gains financiers potentiels du portefeuille exprimé en pourcentage des encours en valeur de marché.

CNP Assurances a fait appel à MSCI ESG qui a mis en place un modèle climatique basé sur différents modèles d'évaluations. Ce modèle s'applique aux entreprises des portefeuilles actions et obligations d'entreprises détenues en direct par CNP Assurances.

**Résultats**

La VaR liée au risque physique du portefeuille de CNP Assurances a été évaluée fin 2020 dans un scénario de température *Business as Usual* (RCP8.5 du GIEC, soit une projection des températures entre 3,5°C et 5,5°C à horizon 2100).

**VaR liée au risque physique**



Certain information ©2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduced by permission

En appliquant cette méthodologie, les portefeuilles actions et obligations d'entreprises pourraient subir des pertes financières estimées à près de 3 % de leur valeur.

**3.2.2 Risque de transition**

La valeur des actifs est potentiellement exposée au risque réglementaire, technologique, de marché et de réputation.

CNP Assurances a classé les actifs selon quatre catégories, en fonction des études de place : les actifs en faveur de la transition, qui sont plutôt en situation d'opportunité vis-à-vis de la transition énergétique, les actifs des secteurs peu ou faiblement exposés, les actifs des secteurs exposés selon la

TCFD (énergie, transport, matériaux, bâtiments, agriculture, agroalimentaire, forêts). Les actifs échoués (*stranded assets*) comme le secteur du charbon sont classés en très hauts risques.

CNP Assurances a géré ces risques de transition par la combinaison de plusieurs approches, enrichies d'années en années.

Niveau de risque de transition	ACTIFS EN FAVEUR DE LA TEE <i>Actifs verts</i>	ACTIFS PEU OU PAS EXPOSÉS AU RISQUE DE TRANSITION	ACTIFS EXPOSÉS AU RISQUE DE TRANSITION AU SENS DE LA TCFD <i>Énergie, transport, matériaux, bâtiments, agriculture, agroalimentaire, forêt</i>	ACTIF LES PLUS EXPOSÉS AU RISQUE DE TRANSITION AVEC TRÈS FORT RISQUE DE STRANDED ASSET <i>Charbon thermique</i>
<b>Horizon de temps</b>	Long terme (10-50 ans)	Moyen terme (3-10 ans)		Court terme (1-3 ans)
<b>Outils de suivi du risque de transition</b>	Reporting trimestriel spécifique sur les actifs verts	Analyse sectorielle à l'horizon 2023		Suivi du chiffre d'affaires lié au charbon thermique  Suivi des nouveaux développements de mines et centrales à charbon thermique
	Empreinte carbone des entreprises et de l'immobilier, Stockage de carbone des forêts, mix électrique des pays			
	Impact financier (VaR) du risque de transition <i>Stress test</i> climatique			
	Mesure de la trajectoire des entreprises en température			
<b>Actions mises en place pour maîtriser le risque de transition</b>	Réduction de l'empreinte carbone des entreprises et de l'immobilier			
	Alignement du portefeuille actions sur des portefeuilles modèles pondérant fortement la contribution à la TEE		Exclusion	
	Financement de la TEE avec un objectif de 20 Md€ d'encours à fin 2023		Engagement actionnarial renforcé avec les entreprises sur la mesure et la réduction de leur exposition au risque de transition	Engagement actionnarial avec les entreprises sur leur plan de sortie du charbon thermique
	Rénovation du patrimoine immobilier			
<b>Actifs couverts par une analyse du risque de transition</b>	Obligations, infrastructures, <i>private equity</i> , immobilier, forêt, fonds	Actions, obligations, immobilier À fin 2020, 81 % des actifs ont fait l'objet d'une ou plusieurs analyses du risque de transition		Tous les actifs, sauf les fonds ouverts non dédiés et les UC

**3.2.2.1 Empreinte carbone**

Ce calcul de l'empreinte carbone a vocation à mettre en évidence les sociétés cotées les plus émettrices donc susceptibles d'être fortement exposées directement aux risques de transition. L'approche est incomplète car elle ne traduit pas la gestion de ce risque par les sociétés. Certaines sociétés peu émettrices peuvent ainsi être fortement exposées aux risques de transition. Aussi, CNP Assurances a choisi de compléter cette approche par une analyse plus prospective.

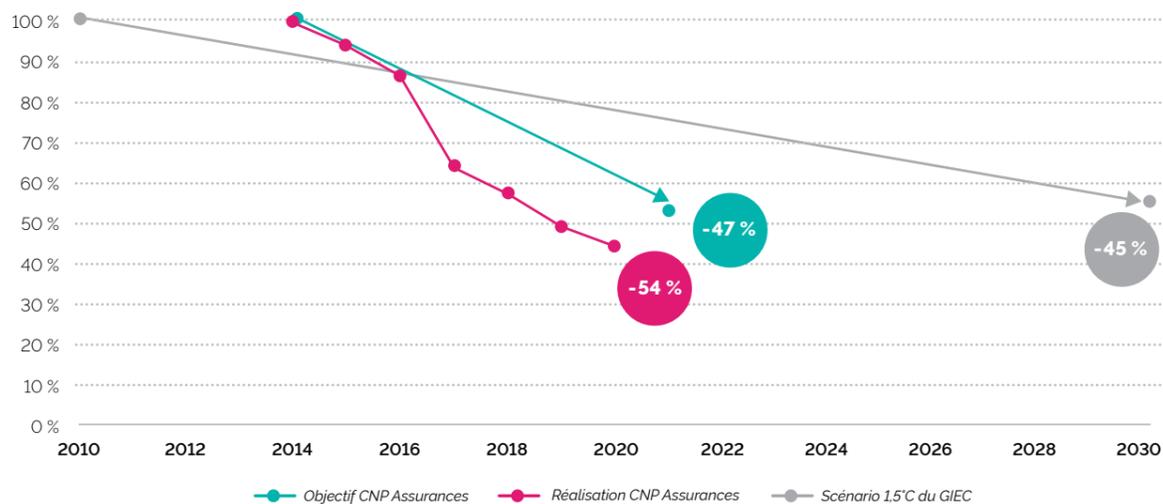
**Résultats sur le portefeuille actions**

L'empreinte carbone est estimée au 31 décembre 2020 à 217 kgeqCO<sub>2</sub> par millier d'euros investi (scopes 1 et 2 avec

un taux de couverture de 96 % du portefeuille actions) contre 468 kgeqCO<sub>2</sub> par millier d'euros investi au 31 décembre 2014, soit une réduction de 54 %. CNP Assurances s'était fixé comme objectif de réduire cette empreinte carbone de 47 % entre 2014 et 2021 : l'objectif est donc dépassé avec un an d'avance. Certaines entreprises ne fournissant pas cette donnée, l'estimation couvre 98 % du portefeuille actions.

La cible de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille actions détenues en direct propose une trajectoire similaire et même plus rapide que le scénario 1,5°C du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC <sup>(1)</sup>), qui estime nécessaire une réduction de 45 % des émissions de GES en 2030 par rapport à 2010.

**Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille actions détenues en direct de CNP Assurances**



**Résultats sur le portefeuille actions et obligations d'entreprises**

Poursuivant son engagement auprès du *Montréal carbone Pledge*, CNP Assurances calcule depuis 2016 l'empreinte carbone de l'ensemble du portefeuille actions et obligations d'entreprises, en rapportant la part détenue en direct en actions et en obligations au bilan des entreprises. L'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) est réalisée en

tenant compte uniquement des déclarations des sociétés en portefeuille sur leurs scopes 1 et 2 et sans retraitement de doublon. De nombreuses entreprises ne fournissant pas cette donnée, l'estimation couvre 82 % du portefeuille actions et obligations d'entreprises et s'élève à 67 kgeqCO<sub>2</sub> par millier d'euros investi au 31 décembre 2020 contre 80 kgeqCO<sub>2</sub> par millier d'euros investi au 31 décembre 2019.

(1) Source : *Global Warming of 1.5°C* – octobre 2018

Le tableau suivant présente la répartition sectorielle des émissions de GES des entreprises financées par CNP Assurances (scopes 1 et 2 avec un taux de couverture de 82 % du portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct).

Secteur de l'entreprise	Émissions de GES scopes 1 et 2 des entreprises financées par CNP Assurances (teqCO <sub>2</sub> )	Répartition	Intensité carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprises (kgeqCO <sub>2</sub> /K€)
Services aux collectivités	1 599 980	29,6 %	251
Énergie	1 550 487	28,7 %	338
Matériaux	1 278 796	23,6 %	577
Industrie	353 186	8,0 %	45
Consommation de base	209 269	3,9 %	43
Consommation discrétionnaire	142 352	2,6 %	32
Services de communication	110 950	2,1 %	15
Soins de santé	35 793	0,7 %	12
Technologies de l'information	22 998	0,4 %	8
Finance	17 689	0,3 %	1
Immobilier	9 831	0,2 %	4
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 409 216</b>	<b>100,0 %</b>	<b>67</b>

Le tableau suivant présente la répartition par pays des émissions de GES des entreprises financées par CNP Assurances (scopes 1 et 2 avec un taux de couverture de 82 % du portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct).

Pays du siège social de l'entreprise	Émissions de GES scopes 1 et 2 des entreprises financées par CNP Assurances (teqCO <sub>2</sub> )	Répartition	Intensité carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprises (kgeqCO <sub>2</sub> /K€)
France	2 001 306	37,0 %	80
Royaume-Uni	773 980	14,3 %	129
États-Unis d'Amérique	643 428	11,9 %	40
Italie	589 505	10,9 %	131
Espagne	343 391	6,3 %	56
Allemagne	337 262	6,2 %	43
Irlande	219 931	4,1 %	427
Finlande	128 886	2,4 %	314
Norvège	82 003	1,5 %	96
Pays-Bas	61 009	1,1 %	13
Autriche	55 483	1,0 %	178
Australie	37 192	0,7 %	16
République tchèque	26 021	0,5 %	924
Belgique	25 906	0,5 %	30
Mexique	22 192	0,4 %	52
Suisse	17 094	0,3 %	15
Portugal	16 986	0,3 %	302
Danemark	9 353	0,2 %	13
Suède	8 805	0,2 %	5
Brésil	3 550	0,1 %	177
Japon	2 624	0,0 %	3
République de Corée	1 668	0,0 %	33
Nouvelle-Zélande	1 513	0,0 %	40
Luxembourg	102	0,0 %	3
Canada	27	0,0 %	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 409 216</b>	<b>100,0 %</b>	<b>67</b>

**Utilisation des résultats**

Conformément à son engagement d'actionnaire responsable, CNP Assurances a mis en place des dialogues avec les entreprises afin de s'assurer de leur prise de conscience des risques et opportunités induits, pour les accompagner dans cette transition vers une économie décarbonée dans la durée (voir chapitre 2.1 « actionnaire impliqué »).

**3.2.2.2 Impact financier du risque de transition (VaR)**

La VaR climatique est un indicateur qui fournit une évaluation des pertes financières (valeur négative) et gains financiers (valeur positive) potentiels liés au risque de transition et au risque physique. La VaR d'un titre est exprimée en pourcentage de la

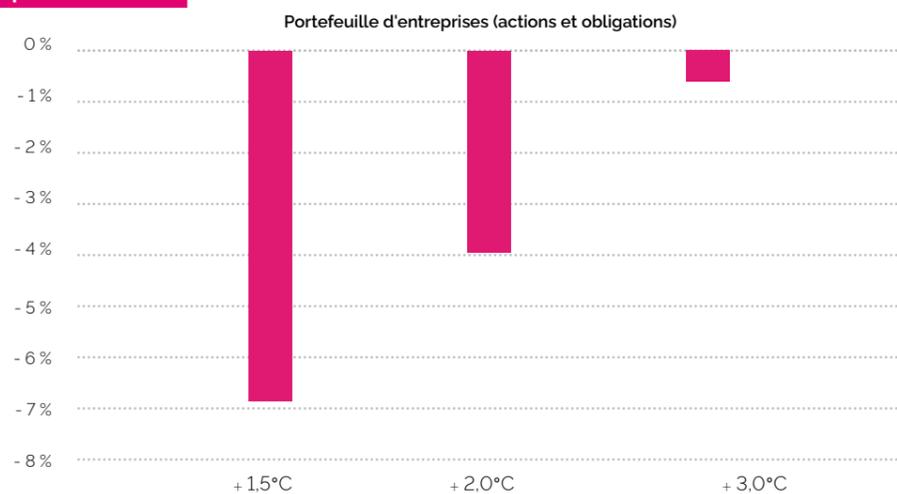
valorisation de marché du titre. Ainsi la VaR du portefeuille de CNP Assurances indique le total des pertes ou gains financiers potentiels du portefeuille exprimé en pourcentage des encours en valeur de marché.

CNP Assurances a fait appel à MSCI ESG qui a mis en place un modèle climatique basé sur différents modèles d'évaluations intégrés. Ce modèle s'applique aux entreprises des portefeuilles actions et obligations d'entreprises détenues en direct par CNP Assurances.

**Résultats**

La VaR liée au risque de transition du portefeuille de CNP Assurances à fin 2020 a été évaluée selon différents scénarios d'évolution de la température en 2100.

**VaR liée au risque de transition**



Certain information ©2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduced by permission

En appliquant cette méthodologie, les résultats montrent une grande différence entre les scénarios : dans un scénario cible de +1,5°C, la transition ferait peser un risque de perte financière au portefeuille d'entreprises de près de 7%. Ce risque de pertes diminue lorsque la transition est moins importante, jusqu'à être quasi nulle dans un scénario +3°C.

**3.2.2.3 Stress test climatique**

**Méthodologie**

CNP Assurances a été sollicitée par l'ACPR pour participer à l'exercice de stress test climatique sur le périmètre de ses activités en France. Cet exercice prospectif à long terme

(exercice de projection à horizon 2050) présente les objectifs suivants :

- sensibiliser les assureurs aux risques climatiques ;
- mettre en évidence les potentielles vulnérabilités aux risques physique et de transition ;
- mener des premières réflexions quant aux décisions de gestion à envisager pour faire face aux conséquences du changement climatique.

Cet exercice ne porte pas spécifiquement sur la solvabilité des assureurs : il n'est pas assorti de calcul d'exigence en capital réglementaire. Les impacts des scénarios climatiques doivent être évalués selon trois métriques : le bilan Solvabilité 2, le compte de résultat et la valorisation du portefeuille d'investissements.

Les travaux ont été réalisés sur la base des données à fin 2019. La direction des risques groupe a présenté les résultats de l'étude au comité des risques climatiques, au comité des risques groupe, au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration de CNP Assurances.

Trois scénarios de transition sont proposés par l'ACPR et ont été testés par CNP Assurances :

- 1) scénario de transition ordonnée : les efforts visant à respecter l'Accord de Paris ont lieu de façon ordonnée et progressive entre 2020 et 2050 ;
- 2) scénario de transition retardée : les efforts visant à respecter l'Accord de Paris démarrent brusquement en 2030, pour atteindre les objectifs en 2050 ;
- 3) scénario de transition accélérée : les efforts visant à respecter l'Accord de Paris démarrent brusquement en 2025 et les objectifs sont atteints rapidement.

Ces trois scénarios intègrent également des hypothèses de risque physique accru. Pour les assureurs de personnes comme CNP Assurances, l'ACPR anticipe une hausse de la sinistralité, causée par une hausse de la pollution et des maladies vectorielles, qui impacterait :

- les garanties décès des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur ;
- les garanties arrêt de travail des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur ;
- les garanties frais soins de santé des contrats de prévoyance.

**Application au portefeuille de CNP Assurances**

L'exercice, même s'il s'avère particulièrement complexe, a permis de quantifier l'exposition de CNP Assurances aux scénarios climatiques proposés par l'ACPR, et notamment :

- la hausse potentielle de la sinistralité des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur ;
- la sensibilité à un environnement de taux d'intérêt durablement bas dans les différents scénarios.

L'exercice a également mis en avant une certaine résilience de CNP Assurances face au risque climatique :

- l'exercice a confirmé que les mesures mises en œuvre ces dernières années (réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements, réduction de l'exposition au secteur du charbon thermique, hausse des investissements verts) permettent à CNP Assurances de mieux résister en cas de scénario de transition défavorable aux entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre ;
- la hausse potentielle de la sinistralité induite par la survenance du risque physique pourrait être compensée dans une certaine mesure par une hausse de la tarification des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur.

**3.2.2.4 Mix électrique des États**

**Méthodologie**

Afin d'estimer le risque de transition du portefeuille d'obligations souveraines détenues en direct, CNP Assurances a fait appel à S&P Trucost pour décrire le mix électrique de son portefeuille.

Le mix électrique d'un État représente la proportion des différentes sources d'énergie (renouvelable, nucléaire, gaz, charbon, pétrole) dans sa production d'électricité.

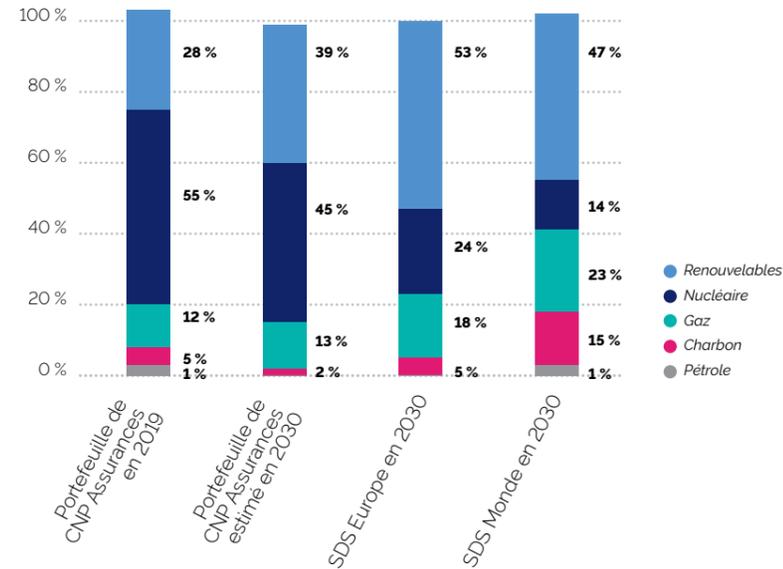
Pour chaque état dont CNP Assurances est créancier obligataire, le mix électrique est pondéré par la détention en valeur bilan au 31 décembre 2019. Le mix électrique du portefeuille est projeté jusqu'en 2030 à l'aide des engagements nationaux, toutes choses étant égales par ailleurs.

Le mix électrique du portefeuille d'obligations souveraines est comparé au scénario *Sustainable Development Scenario* (SDS) de l'Agence internationale de l'énergie correspondant à une trajectoire permettant de tenir les objectifs de l'Accord de Paris (WEO 2017 – scénario SDS).

**Application au portefeuille de CNP Assurances**

L'analyse couvre la totalité du portefeuille d'obligations souveraines détenues en direct par CNP Assurances au 31 décembre 2019.

**Mix électrique du portefeuille souverain**



Le risque de transition du portefeuille souverain paraît *a priori* faible pour les deux raisons suivantes :

- la part d'obligations françaises, où le mix électrique est dominé par l'énergie nucléaire, prédomine dans le portefeuille obligataire souverain de CNP Assurances. À horizon 2030, en application des engagements nationaux, la part du nucléaire devrait graduellement diminuer au profit d'énergies renouvelables ;
- les parts des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz naturel) dans le mix électrique du portefeuille souverain sont fin 2019 déjà inférieures aux prévisions du scénario SDS Europe pour 2030.

en propre (+ SCI détenues à 100 %) entre 2006 et 2021 : ce point est géré *via* la « mission Greco » lancée en 2012 par CNP Assurances dont l'objectif, depuis l'origine, est de définir des plans de travaux adaptés à chaque immeuble afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et les consommations d'énergie ;

- l'engagement lié à la signature de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

En 2020, CNP Assurances a lancé les travaux avec ses sociétés de gestion pour préparer l'application du décret tertiaire. Cette réglementation française impose une réduction des consommations d'énergie des bâtiments dédiés à une activité tertiaire de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050.

**Résultats**

- Sur les 186 actifs immobiliers concernés par le projet Greco, 145 actifs ont déjà été analysés ou sont en cours de programmation, soit un avancement de 78 %. Différentes phases de la mission Greco permettent de définir les plans d'actions d'amélioration énergétique de chacun des actifs immobiliers.
- CNP Assurances a estimé un programme de travaux avec pour objectif de réduire de 40 % les émissions de GES liées à la consommation énergétique sur le patrimoine détenu en propre (+ SCI détenues à 100 %) entre 2006 et 2021 : atteint à 102 % à fin 2020. Cette diminution est le résultat de la mise en œuvre par CNP Assurances d'un programme pluriannuel ambitieux de 198 M€ de travaux de rénovation énergétique des immeubles détenus en direct.

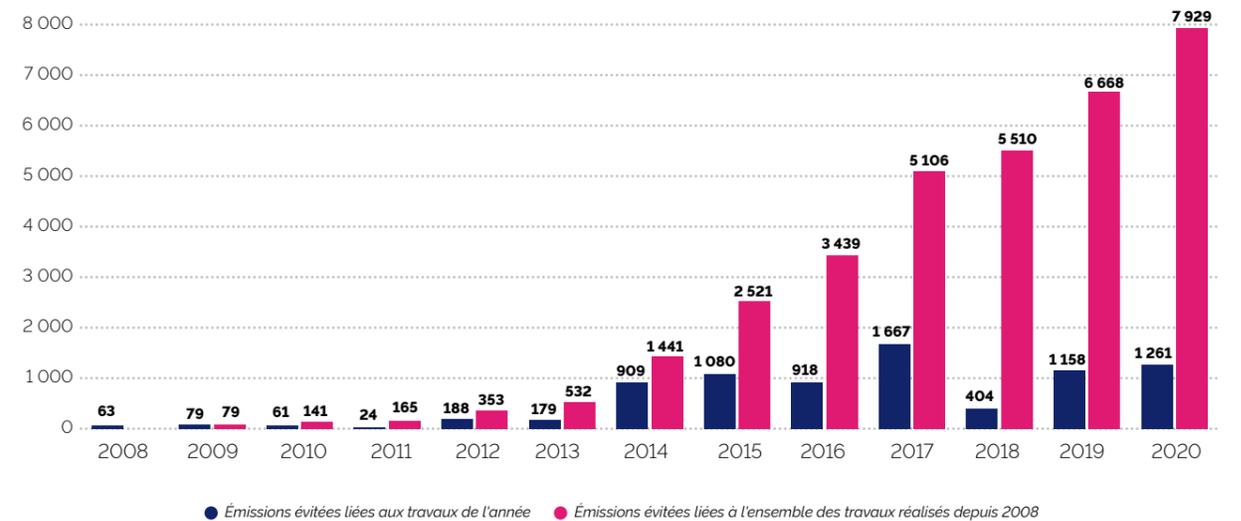
- Certification et labellisation : dans les travaux d'entretien ou de rénovation des immeubles qu'elle détient, CNP Assurances a le souci constant d'améliorer la qualité énergétique. Elle recherche l'application des meilleures

normes environnementales : 44 % de la surface du patrimoine immobilier en gestion directe est certifiée ou labellisée en énergie, en environnement ou en exploitation fin 2020, en augmentation par rapport à 2019.

**Suivi des émissions de gaz à effet de serre évitées par les travaux de rénovation des bâtiments**

Le total des émissions évitées théoriques grâce aux travaux réalisés depuis 2008 s'élève à 7 929 teqCO<sub>2</sub>/an.

**Émissions de gaz à effet de serre évitées (teqCO<sub>2</sub>)**



Pour améliorer les comportements des utilisateurs, les mandataires de CNP Assurances ont mis en place des annexes vertes dans tous les baux tertiaires de plus de 2 000 m<sup>2</sup>. Dans ce cadre, une réunion dédiée à l'efficacité énergétique est organisée chaque année par les sociétés de gestion de CNP Assurances avec les usagers.

CNP Assurances met en œuvre les scénarios de traitement de l'enveloppe du bâtiment et d'amélioration des rendements des équipements recommandés par le projet Greco. Lors de chaque audit, le potentiel de recours aux énergies renouvelables est analysé et pris en compte dans les scénarios de travaux le cas échéant.

**3.2.2.6 Le stockage de carbone par les forêts**

L'analyse des flux de carbone est un enjeu majeur pour toute entreprise qui souhaite contribuer à la transition énergétique et écologique. Le patrimoine forestier de CNP Assurances vient en ce sens apporter une contribution importante puisque la forêt est un actif qui stocke du carbone quand elle est en croissance.

**Résultats**

- **Absorptions annuelles de carbone du patrimoine forestier** : le principe est d'estimer la croissance organique du bois pendant l'année puis de convertir cette croissance de la biomasse en CO<sub>2</sub> absorbé. Ainsi le bilan annuel brut de CO<sub>2</sub> absorbé par le patrimoine forestier de CNP Assurances s'élève à 492 756 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2020.
- **Stockage total de carbone** : il s'agit du volume total de carbone séquestré dans la biomasse du patrimoine forestier, mesuré globalement par essences et par structures à partir de données nationales. Au 31 décembre 2020, il est estimé entre 13 403 706 et 15 227 499 de CO<sub>2</sub>.

**Utilisation des résultats**

Les forêts ne sont pas utilisées par CNP Assurances dans le but de la compensation carbone mais pour la valorisation des services et du bois. Chaque acquisition est accompagnée d'un plan de gestion (reconduit, modifié ou mis en place), lequel plan interdit les coupes arbitraires et abusives et permet le maintien de la surface forestière par la reconstitution des essences en fonction des coupes autorisées sous contrôle de l'Administration.

## 3.3 Convergence 1,5°C

TCFD | STRATÉGIE TCFD | INDICATEURS ET OBJECTIFS

### 3.3.1 Engagement pour une neutralité carbone en 2050

En novembre 2019, CNP Assurances a rejoint la *Net-Zero Asset Owner Alliance* et s'engage sur la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050.

Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations unies, la *Net-Zero Asset Owner Alliance* rassemble 33 investisseurs institutionnels, cumulant 5 100 Md\$ d'investissements, engagés ensemble sur la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050. En ayant pour objectif la transition de leur portefeuille vers zéro émission nette de gaz à effet de serre à cet horizon, les membres de l'Alliance souhaitent contribuer à limiter à 1,5°C le réchauffement de la température conformément à l'Accord de Paris.

L'Alliance souhaite fédérer de nombreux investisseurs institutionnels pour atteindre rapidement une taille critique, et jouer ainsi un rôle clé dans la décarbonation de l'économie mondiale et l'investissement dans la résilience au changement climatique.

Dans le cadre de cet engagement à long terme, CNP Assurances et les autres membres de l'Alliance tiendront compte de l'avancée des connaissances scientifiques disponibles, notamment des conclusions du GIEC, et rendront compte régulièrement des progrès accomplis en fixant des objectifs intermédiaires tous les cinq ans jusqu'en 2050.

L'adhésion à l'Alliance implique la mise en œuvre de trois leviers d'action : mesurer régulièrement l'alignement du portefeuille d'investissement avec l'Accord de Paris et publier les progrès accomplis, mener un dialogue actionnarial avec les entreprises pour s'assurer qu'elles s'orientent également vers la neutralité carbone, demander des politiques publiques en faveur d'une transition vers une économie décarbonée.

Après consultation en octobre 2020 des parties prenantes, la *Net-Zero Asset Owner Alliance* a publié en janvier 2021 son premier protocole de fixation des objectifs. Le protocole définit la manière dont les membres de l'Alliance fixeront un premier ensemble d'objectifs climatiques à horizon 2025 alignés avec les connaissances scientifiques actuelles. Dans les années à venir, l'Alliance entend continuer à améliorer ce protocole pour accroître sa couverture et tenir compte de l'avancée des connaissances scientifiques disponibles, notamment les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

CNP Assurances s'est engagée en février 2021 sur les objectifs chiffrés suivants, qui prolongent les efforts significatifs déjà réalisés ces cinq dernières années :

- réduire de 25 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de son portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct, soit un objectif de 60 kgeqCO<sub>2</sub> par millier d'euros investi d'ici fin 2024 contre 80 kgeqCO<sub>2</sub> par millier d'euros investi à fin 2019. Cet objectif de réduction de 25 % en cinq ans est en ligne avec les trajectoires à 1,5°C du GIEC<sup>(1)</sup> ;
- réduire de 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de son portefeuille immobilier détenu en direct, soit un objectif de 17 kgeqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> d'ici fin 2024 contre 19 kgeqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> à fin 2019. Cet objectif de 17 kgeqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> d'ici fin 2024 est en ligne avec les trajectoires à 1,5°C du *Carbon Risk Real Estate Monitor* (CRREM<sup>(2)</sup>) tenant compte de la typologie et de l'implantation géographique des immeubles détenus par CNP Assurances ;
- réduire de 17 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'intensité carbone (scopes 1 et 2) des producteurs d'électricité dont CNP Assurances est actionnaire ou créancier obligataire en direct, soit un objectif de 216 kgeqCO<sub>2</sub>/MWh d'ici fin 2024 contre 259 kgeqCO<sub>2</sub>/MWh à fin 2019. L'objectif de 216 kgeqCO<sub>2</sub>/MWh d'ici fin 2024 est en ligne avec les trajectoires à 1,5°C du *One-Earth Climate Model* (OECM<sup>(3)</sup>) tenant compte de l'implantation géographique des producteurs d'électricité détenus en direct. CNP Assurances s'engage ainsi à maintenir l'intensité carbone de son portefeuille inférieure aux évaluations décroissantes des trajectoires à 1,5°C de l'OECM (de 410 à 216 kgeqCO<sub>2</sub>/MWh entre fin 2019 et fin 2024) ;
- dialoguer avec huit entreprises (six en direct et deux via l'initiative collaborative Climate Action 100+) et deux *asset managers* pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C, c'est-à-dire s'engager sur la neutralité carbone d'ici 2050 et se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles.

CNP Assurances s'engage à publier chaque année le niveau d'atteinte de ces objectifs, ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre.

### 3.3.2 Investissements verts en faveur de la transition énergétique

Des investissements massifs sont nécessaires pour limiter à 1,5°C d'ici la fin du siècle le réchauffement climatique. Ces investissements participent à la transition énergétique et sont également un moyen de gérer le risque de transition.

CNP Assurances a ainsi mis en œuvre deux volets complémentaires : l'accompagnement des entreprises vers la transition énergétique, mais aussi le financement d'opportunités économiques durables pour des acteurs clés de cette transition.

CNP Assurances s'est engagée en 2019 à multiplier par deux ses encours en investissements verts – forêts, *green bonds*, immeubles à haute performance énergétique, infrastructures vertes comme des projets d'énergie renouvelable et des moyens de transport et de mobilité à faibles émissions de CO<sub>2</sub> – pour atteindre 20 Md€ d'ici fin 2023 contre 10,4 Md€ à fin 2018.

À fin 2020, l'objectif est atteint à 86 %, avec un encours d'investissements verts de 17,2 Md€. Au total, fin 2020, les encours en investissements verts représentent 5,3 % des actifs de CNP Assurances. Au sein des investissements verts, les encours en *green bonds* s'élèvent à 6,7 Md€ à fin 2020.

CNP Assurances investit dans les domaines clés pour financer la TEE, identifiés par le scénario de référence de la stratégie nationale bas carbone, mais aussi par le CBI (*Climate Bonds Initiative*), le label *GreenFin* ainsi que le Panorama des

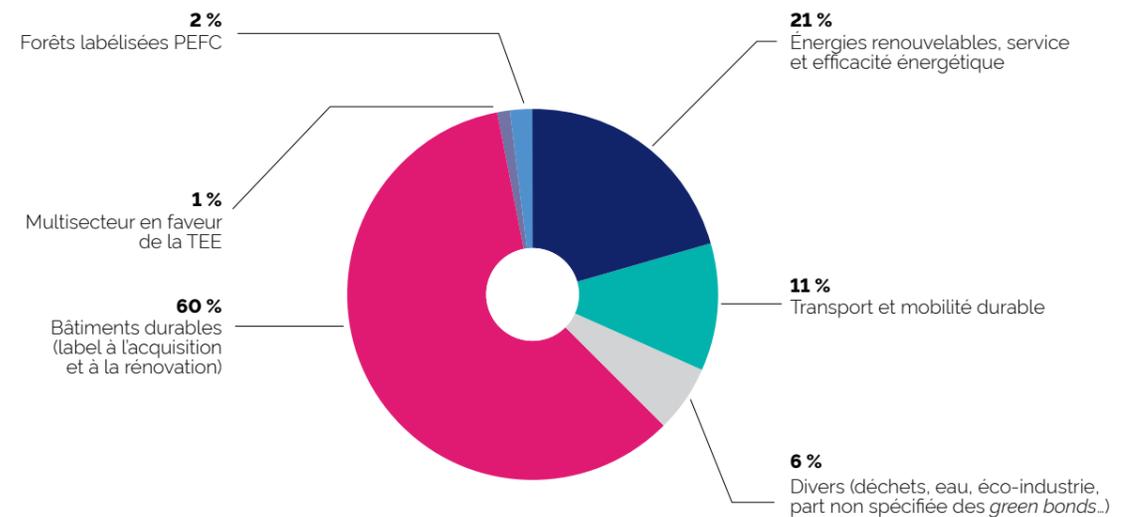
financements climat de I4CE (secteurs de l'énergie, de la mobilité, de l'immobilier et des forêts).

CNP Assurances est engagée dans des fonds de *private equity* du secteur éco-énergie, éco-industrie, *cleantech*, dans des investissements directs et indirects en infrastructure énergie renouvelable, mobilité durable, traitement des eaux et des déchets, notamment via le fonds Meridiam Transition. Ce fonds, lancé fin 2015 avec la société de gestion Meridiam, finance des projets de développement innovants dans le domaine de la transition énergétique, des services locaux comme les réseaux de chaleur ou la valorisation énergétique de déchets, des réseaux électriques et gaziers et enfin des énergies renouvelables innovantes.

À ces fonds s'ajoutent des investissements en direct dans des obligations liées à des projets environnementaux spécifiques (*green bonds*).

Par ailleurs, CNP Assurances a investi en 2020 55 M€ dans les fonds de place Ambition Climat qui portent des méthodes innovantes pour intégrer la lutte contre le réchauffement climatique dans la gestion d'actif. Ces fonds ont été sélectionnés par CNP Assurances et neuf autres investisseurs institutionnels français dans le cadre d'un appel d'offres coordonné par la Caisse des Dépôts et soutenu par la Fédération française de l'assurance.

Répartition des encours d'investissements verts à fin 2020



(1) IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C : trajectoires avec un risque de dépassement nul ou faible du réchauffement climatique au-delà de 1,5°C, également appelées trajectoires P1, P2, P3

(2) <https://www.crem.eu>

(3) <https://oneearth.uts.edu.au>

### CNP Assurances a émis son premier green bond en novembre 2019

Acteur de la transition vers une économie décarbonée, CNP Assurances a lancé sa première obligation subordonnée verte de maturité juillet 2050 avec des options de remboursement anticipé à partir de juillet 2030. Cette émission inaugurale de 750 M€ a rencontré un grand succès et a été largement souscrite avec un montant d'ordres proche de 2 Md€.

Les fonds levés grâce à cette opération permettront à CNP Assurances de financer des projets verts dans les domaines suivants :

- immeubles à haute performance énergétique (constructions neuves et réhabilitations) ;
- forêts gérées durablement ;
- infrastructures vertes comme des projets d'énergie renouvelable et des moyens de transport à faibles émissions de CO<sub>2</sub>.

Les projets financés dans le cadre de cette émission obligatoire contribueront à l'objectif que CNP Assurances s'est fixé de multiplier par deux ses encours d'investissements verts, pour atteindre 20 Md€ d'ici fin 2023 contre 10,4 Md€ à fin 2018.

En application des meilleurs standards du marché des obligations vertes (*Green Bond Principles*), CNP Assurances a publié en 2020 le premier rapport annuel présentant l'utilisation des fonds levés et attestée par un organisme tiers indépendant. Au 31 décembre 2019, 375 M€ ont été alloués dans huit projets verts essentiellement en immobilier, notamment le futur siège social de CNP Assurances à énergie positive, mais aussi en forêt (6 %). La part en attente de financement a été investie dans un fonds monétaire ISR.

Les impacts sur l'exercice 2019 des projets verts financés grâce au *green bond* de CNP Assurances sont les suivants :

- 3,37 GWh de consommation d'énergie finale annuelle évitée soit 668 teqCO<sub>2</sub>, grâce à la rénovation de deux immeubles ;
- 10 961 teqCO<sub>2</sub> de stockage net en 2019 via les deux opérations forestières financées ;
- 100 % des projets financés ont obtenu ou sont en cours d'obtention d'un certificat ou d'un label environnemental.

### 3.3.3 Politique de sortie du charbon thermique

Depuis 2015, CNP Assurances a mis en place une politique de réduction de son exposition au charbon thermique de ses portefeuilles financiers, conformément aux recommandations de la Fédération Française des Assurances et à la Déclaration de la place financière de Paris le 2 juillet 2019.

Pour aller plus loin et s'aligner sur un scénario <sup>(1)</sup> compatible avec un réchauffement limité à 1,5°C, CNP Assurances s'est engagée en 2020 à atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. À fin 2020, l'exposition au charbon thermique du portefeuille d'investissements de CNP Assurances est évaluée à 72 M€, soit 0,07 % des actions et obligations d'entreprises détenues en direct.

CNP Assurances accélère d'année en année son désengagement du charbon thermique *via* une politique d'exclusion et de dialogue :

- depuis 2015, elle a mis progressivement en place une politique d'exclusion dans le secteur du charbon thermique en revoyant à échéance régulière les critères d'exclusion. CNP Assurances a totalement désinvesti des entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon

thermique et exclut ainsi tout nouvel investissement dans les entreprises :

- dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique,
- disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique supérieure à 5 GW,
- produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an,
- ou développant de nouvelles centrales à charbon, mines de charbon ou infrastructures contribuant à l'exploitation du charbon thermique ;

- en complément de la politique d'exclusion, CNP Assurances a demandé en 2020 à l'ensemble des entreprises auxquelles elle est exposée en direct de publier, d'ici 2021, un plan de sortie du charbon thermique aligné sur une sortie d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040, dans le reste du monde, reposant sur la fermeture et non la vente des actifs. 21 courriers ont été envoyés avec un taux de réponse de 90 %. 57 % des entreprises interrogées ont un plan de sortie conforme, 29 % un plan insuffisant et 14 % n'ont toujours pas adopté un plan de sortie. CNP Assurances poursuivra les échanges avec les entreprises en 2021.

En combinant ces actions, CNP Assurances s'inscrit dans un désengagement progressif du charbon. Sa politique de plafonnement du chiffre d'affaires lié au charbon thermique se rapproche des projections du *Sustainable Development Scenario* de l'Agence internationale de l'énergie, qui correspond au scénario nécessaire pour tenir les objectifs de l'Accord de Paris.

Le nouvel engagement de CNP Assurances à long terme correspond au scénario compatible avec un réchauffement limité à 1,5°C, tel que développé par *Climate Analytics* : arrêt de l'activité charbon d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040, dans le reste du monde.

### 3.3.4 Mesure de température

Dans la continuité de la mesure de température lancée en 2019, CNP Assurances généralise cette mesure à l'ensemble de son portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct.

#### Méthodologie

Afin d'estimer la trajectoire climatique du portefeuille, CNP Assurances s'appuie sur S&P Trucost qui fournit l'historique ainsi que des projections des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs.

Les données d'émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) proviennent de l'émetteur (exemples : rapport annuel, rapport RSE, autres données communiquées par l'émetteur...). Lorsque incomplètes, ces données peuvent être complétées par des estimations (par exemple, si un émetteur publie une empreinte carbone excluant une partie de ses activités, Trucost estime les émissions de GES provenant de ces activités au prorata du chiffre d'affaires généré). Les émissions futures de GES des émetteurs sont estimées à l'aide des objectifs publiés par les entreprises et des données de production. Si aucune information future n'est disponible, alors Trucost extrapole la tendance de l'intensité carbone passée. Un dialogue annuel et systématique avec les émetteurs est effectué par Trucost.

Les émissions des émetteurs sont ensuite comparées à des scénarios de références. Conformément aux recommandations de la *Science-Based Targets Initiative*, deux méthodes distinctes sont utilisées de façon complémentaire :

- pour les secteurs à production homogène (quand l'intensité d'émission d'un émetteur mono-sectoriel peut être définie à l'aide d'une unité physique, en tonnes de CO<sub>2</sub> par unité de production) et pour lesquels il existe une trajectoire de décarbonation spécifique donnée par l'AIE et inspiré des scénarios du GIEC, Trucost utilise la méthode **SDA** (*Sectoral Decarbonization Approach*). Cette méthode permet ainsi

de définir, pour chaque entreprise, des niveaux d'intensité carbone par unité physique d'activité (par exemple tCO<sub>2</sub>/GWh pour la production d'énergie ou tCO<sub>2</sub> par tonne de ciment pour les cimenteries) compatible avec un objectif de réchauffement donné. **Cette méthode s'applique aux secteurs les plus émetteurs de GES tels que la métallurgie/la production d'aluminium, la production d'énergie, le ciment, et le transport aérien ;**

- pour les autres secteurs, ou lorsque les émissions d'une entreprise ne peuvent pas être décrites par une seule unité physique (entreprise ayant plusieurs secteurs d'activité), Trucost utilise la méthode **GEVA** (*Greenhouse gas Emissions per Value Added*) définissant une trajectoire à l'aide des scénarios du cinquième rapport du GIEC (RCP 2,6 W, RCP 4,5 W, RCP 6 W et RCP 8,5 W). Cette méthode permet de définir pour chaque entreprise, indépendamment de son secteur d'activité, un objectif annuel de réduction d'intensité carbone (en tCO<sub>2</sub> par million d'euros de valeur ajoutée) compatible avec un objectif de réchauffement donné. Par exemple, d'après le scénario RCP 2,6 W, l'intensité carbone doit baisser de 4,2 % par an à partir de 2021. **Cette méthode s'applique aux secteurs moins émetteurs tels que la consommation, le secteur financier, la santé, l'industrie (autre que la métallurgie et le ciment), l'immobilier, la distribution d'énergie, les technologies de l'information et de la télécommunication, etc.**

Pour chaque émetteur, les trajectoires théoriques à respecter résultant de l'une des deux méthodes précédemment décrites sont comparées avec les émissions réelles ou estimées de l'émetteur entre 2012 et 2025. Les écarts entre la trajectoire réelle et les différentes trajectoires théoriques, représentant des réchauffements différents, permettent de déterminer l'alignement de chaque émetteur. À l'échelle d'un portefeuille, ces écarts, synonyme de sur ou sous-consommation du budget carbone des différents scénarios, permettent de déterminer l'alignement du portefeuille.

(1) Développé par *Climate Analytics*

### Application au portefeuille de CNP Assurances

Les données de Trucost associent une température de réchauffement à chaque émetteur. L'analyse couvre 77 % du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises détenues en direct à fin 2020. Il est comparé à l'indice CAC 40 à la même date.

Estimation de la température des actions et obligations d'entreprises détenues en direct par CNP Assurances	Estimation de la température des actions détenues en direct par CNP Assurances	Estimation de la température des actions de l'indice CAC 40
<b>2,6°C</b>	<b>2,2°C</b>	<b>&gt; 3°C</b>

La mesure de température du portefeuille d'investissement se base sur plusieurs hypothèses fortes et/ou approximations et présente certaines limites qui doivent être prises en compte lors de l'interprétation des résultats. Elle repose notamment sur des données de qualité variable publiées par les entreprises ou estimées par des fournisseurs de données. Plusieurs méthodologies de mesure de température des portefeuilles d'investissement existent actuellement, sans qu'elles ne donnent des résultats identiques ou cohérents. La température ne doit donc pas être considérée comme un indicateur indéfectible d'alignement du portefeuille d'investissement avec l'Accord de Paris.

Contrairement à l'empreinte carbone qui est un indicateur rétroactif, l'indicateur de température est un indicateur prospectif, basé sur des projections d'émissions carbone entre 2020 et 2025 à portefeuille constant. Des émissions alignées avec une trajectoire 1,5°C entre 2012 et 2020 ne sont donc pas suffisantes pour être aligné avec une trajectoire 1,5°C entre 2020 et 2025. De plus, ces projections ne prennent pas en considération de possibles arbitrages de gestion effectués entre 2020 et 2025.

### 3.3.5 Scénarios 1,5°C

Cette synthèse reprend des comparaisons sur la situation et/ou les objectifs de CNP Assurances avec un scénario national ou international donnant des références pour un alignement avec les trajectoires 1,5°C, qui pourra être atteint avec une neutralité carbone dès 2050.

CNP Assurances observe qu'à ce stade des connaissances, la modélisation des risques ESG et climat nécessite de nombreuses hypothèses détaillées sur l'impact climat des activités des entreprises par secteur, zone géographique et cycle de vie.

Pour apprécier la cohérence des investissements en faveur de la TEE de CNP Assurances avec la trajectoire 1,5°C, les critères ont été analysés au regard des scénarios 1,5°C suivants par secteur ou équivalent :

- le scénario développement durable (SDS) nécessaire pour tenir les objectifs de l'Accord de Paris de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) – source : *World Energy Outlook 2017* ;

- le scénario 1,5°C du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – source : *Global Warming of 1.5°C*, octobre 2018 ;
- le scénario 1,5°C, développé par *Climate Analytics* – source : *Global and regional coal phase-out requirements of the Paris Agreement : Insights from the IPCC Special Report on 1.5°C*, septembre 2019 ;
- le scénario 1,5°C du *One-Earth Climate Model* (OECM) – source : <https://oneearth.uts.edu.au>

Les données n'étant pas toujours disponibles sur tous les supports financiers, l'exercice a été fait dans un objectif d'amélioration continue et d'apprentissage de telles comparaisons. La participation aux travaux de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* permettra d'affiner ces résultats d'année en année.

### Scénario 1,5°C<sup>(1)</sup>

### CNP Assurances

#### Tous les actifs



La limitation du réchauffement climatique à + 1,5°C nécessite d'arriver à la neutralité carbone d'ici 2050

Adhésion à la *Net-Zero Asset Owner Alliance* et engagement sur la neutralité carbone du portefeuille d'investissements d'ici 2050

#### Énergies



##### Charbon

**16 %** en 2030

Part du charbon thermique en 2030 (AIE, WEO 2017-monde)

##### Charbon

**10 %**

Exclusion des investissements dans les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique

##### Charbon

Scénario à 1,5°C, tel que développé par *Climate Analytics* : arrêt de l'activité charbon d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040, dans le reste du monde

##### Charbon

Exposition au charbon thermique du portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde

##### Producteurs d'électricité

Trajectoires à 1,5°C du *One-Earth Climate Model* (OECM) tenant compte de l'implantation géographique des producteurs d'électricité détenus en direct : 216 kgeq CO<sub>2</sub>/MWh d'ici fin 2024

##### Producteurs d'électricité

Réduction de 17 % de l'intensité carbone entre 2019 et 2024 pour atteindre 216 kgeq CO<sub>2</sub>/MWh

#### Titres d'entreprises



**-45 %** entre 2010 et 2030

Réduction des émissions de GES<sup>(2)</sup> entre 2010 et 2030 dans le monde (GIEC 2018)

**-51 %** entre 2014 et 2019

Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille actions détenues en direct entre 2014 et 2019

- 25 % supplémentaires entre 2019 et 2024 sur le portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct

#### Immobilier



**-45 %** entre 2010 et 2030

Réduction des émissions de GES<sup>(2)</sup> entre 2010 et 2030 dans le monde (GIEC 2018)

**-37 %** entre 2006 et 2019

Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier détenu en direct entre 2006 et 2019

- 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024

(1) Limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2100

(2) Gaz à effet de serre

## Chapitre 4

# Risques et opportunités liés à l'érosion de la biodiversité



L'activité de CNP Assurances, comme celle de toute entreprise, est dépendante de services rendus par la nature, également appelés services écosystémiques. Inversement, l'activité de CNP Assurances a des impacts, directs ou indirects, sur la biodiversité. Ces liens sont complexes et ont été peu étudiés jusqu'à présent.

Depuis plusieurs années, les rapports scientifiques, notamment ceux de l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), alertent sur l'accélération de la détérioration la biodiversité et font prendre conscience aux entreprises des risques liés à la perte de biodiversité et de la nécessaire maîtrise de leurs impacts sur la diversité des écosystèmes et des espèces. Ces impacts, ou pressions, sur la biodiversité sont de cinq ordres : l'usage des sols, la

surexploitation des ressources, les pollutions, le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes.

En cohérence avec son engagement auprès du Pacte mondial des Nations unies, CNP Assurances analyse les actions qu'elle peut mettre en œuvre pour protéger efficacement la biodiversité. CNP Assurances cherche aussi à évaluer sa dépendance aux services rendus par la nature pour réduire ce risque.

Une première analyse réalisée en 2015 a mis en évidence les enjeux les plus matériels pour CNP Assurances comme étant la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de nos investissements et la sensibilisation de nos parties prenantes à la protection de la biodiversité.

## 4.1 La biodiversité dans nos investissements forestiers

Pour la gestion de ses 56 488 hectares de forêts à fin 2020, CNP Assurances bénéficie d'une gestion durable par la Société Forestière. La préservation de la biodiversité fait partie de ses objectifs de gestion. Ainsi, la Société Forestière mène année après année des actions en faveur de la biodiversité. À ce titre, elle s'applique à conserver régulièrement en forêt des arbres sénescents ou morts, debout ou couchés, qui hébergent une biodiversité très spécifique (plus d'un quart des espèces forestières animales et fongiques) reconnue d'intérêt majeur par les scientifiques et les associations de protection de la nature.

Ces actions portent leurs fruits et sont complétées par l'identification et le maintien d'arbres ou autres éléments remarquables. Ainsi, le lancement en 2018 de la campagne de recensement de ces éléments permet de constituer une base de données géographique dans le but de les préserver de toute exploitation sylvicole. Parmi les nouveaux éléments recensés en 2020, le déficit d'arbres propices à l'installation du Balbuzard pêcheur a amené la Société Forestière à installer des nichoirs spécifiques pour faciliter la nidification de ce

rapace rare et emblématique. Par ailleurs, parmi les actions de protection de la biodiversité réalisées en 2020 dans nos forêts, on notera la mise en place d'une gestion favorable au Grand Tétras et à la biodiversité forestière dans un massif du Jura. La Société Forestière appliquera par exemple des clauses de tranquillité afin de limiter le dérangement de l'avifaune et plus particulièrement du Grand Tétras durant la période du 15 décembre au 30 juin, et conservera les sapins nourriciers lorsque ceux-ci sont connus.

Le renouvellement récent du mandat de gestion de la Société Forestière a permis de définir un plan d'action et des objectifs de préservation de la biodiversité sur les cinq prochaines années au sein d'une charte de gestion durable. Elle prévoit un inventaire de la biodiversité potentielle, avec le souci de l'améliorer à l'aide d'actions comme la conservation de micro-habitats, l'aménagement de corridors écologiques, la protection de la reproduction des espèces les plus sensibles, l'interdiction des fongicides et phytocides et la limitation des insecticides aux seules urgences sanitaires.



Installation d'un nichoir au sommet d'un pin dans une forêt de CNP Assurances

## 4.2 La biodiversité dans nos investissements immobiliers

L'immobilier a un impact important sur la biodiversité, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation. La charte « travaux verts » impose aux sociétés de gestion de notre portefeuille immobilier des règles qui protègent la biodiversité, comme le respect des écosystèmes en phase de chantier mais aussi le choix de matériaux ayant un impact limité sur l'environnement, la réduction des déchets et de la consommation d'eau. La charte prévoit aussi l'étude de solutions techniques privilégiant le végétal et de solutions techniques

favorisant la biodiversité, l'économie circulaire (réemploi de matériaux) et les services écosystémiques sur les bâtiments et les espaces verts.

Dans ses bureaux d'exploitation d'Angers et sa région, CNP Assurances demande aux prestataires en charge de l'entretien des espaces verts de s'engager pour garder et améliorer la qualité écologique des sites (fauchage raisonné, utilisation de produits de biocontrôle, etc.).

## 4.3 La biodiversité dans nos investissements en actions et en obligations

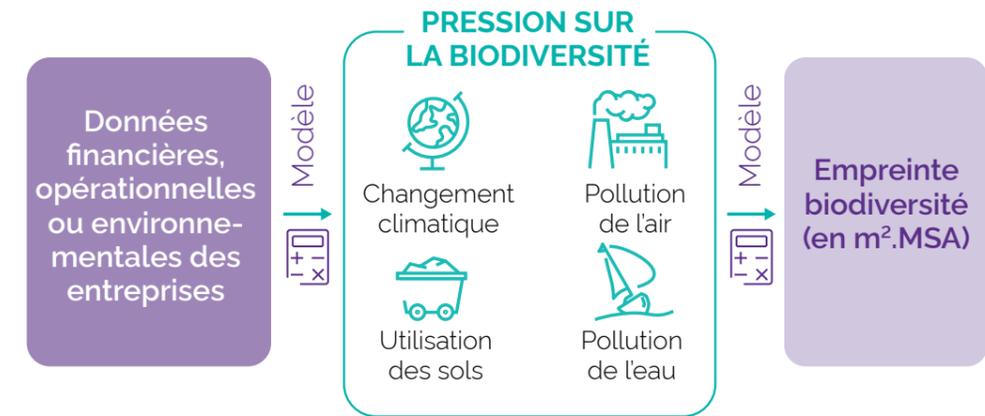
La pression exercée par le changement climatique sur la biodiversité est intégrée depuis 2015 dans la stratégie de décarbonation de nos investissements en actions et en obligations. Afin de réduire l'impact de ses investissements sur l'environnement, CNP Assurances a choisi de diminuer à compter de 2021 son exposition aux énergies fossiles non conventionnelles : sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone Arctique. L'exploitation de ces ressources a en effet un impact négatif sur la biodiversité et le climat. CNP Assurances s'engage à exclure désormais de ses nouveaux investissements les entreprises du secteur du pétrole et du gaz (prospection, forage, extraction, transformation, raffinage) dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux énergies fossiles non conventionnelles.

Par ailleurs, CNP Assurances soutient différentes initiatives visant à mesurer l'empreinte biodiversité de nos investissements :

- **CLUB B4B** CNP Assurances est adhérente depuis sa création en 2016 du Club B4B+ (*Business for Positive Biodiversity*), regroupant autour de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Biodiversité les entreprises engagées pour une biodiversité positive ;
- CNP Assurances a rejoint en mai 2020 la coalition d'investisseurs institutionnels appelant à la création de mesures d'impact sur la biodiversité, respectant des principes de transparence de la méthodologie.

Fin 2020, CNP Assurances a réalisé un premier test de mesure d'empreinte biodiversité de son portefeuille actions et obligations détenues en direct à l'aide du *Corporate Biodiversity Footprint*, méthode développée par I Care & Consult et Iceberg Data Lab<sup>(1)</sup>. Iceberg Data Lab a fourni les données portant sur les entreprises des secteurs ayant le plus fort impact sur la biodiversité telles que reprises dans les rapports de l'IPBES : le changement d'utilisation des sols, la contribution au changement climatique, la pollution atmosphérique (oxydes d'azote) et la pollution des écosystèmes d'eau douce (rejet de produits toxiques). L'outil estime ces pressions sur la base de données financières, opérationnelles ou environnementales publiées par les entreprises ou modélisées, compte tenu de la localisation géographique des entreprises et de leurs impacts amont et aval (scope 3). L'impact est mesuré en m<sup>2</sup>.MSA annuel. La MSA (*Mean Species Abundance*) est une métrique créée par le PBL (institut hollandais de l'environnement) pour mesurer l'abondance moyenne des espèces. L'impact direct ou indirect de l'entreprise sur la biodiversité s'exprime en valeur négative de m<sup>2</sup>.MSA. Le m<sup>2</sup>.MSA correspond à l'artificialisation de 1 m<sup>2</sup> d'espace naturel vierge. Cette métrique scientifiquement reconnue permet la comparaison des entreprises à travers plusieurs secteurs.

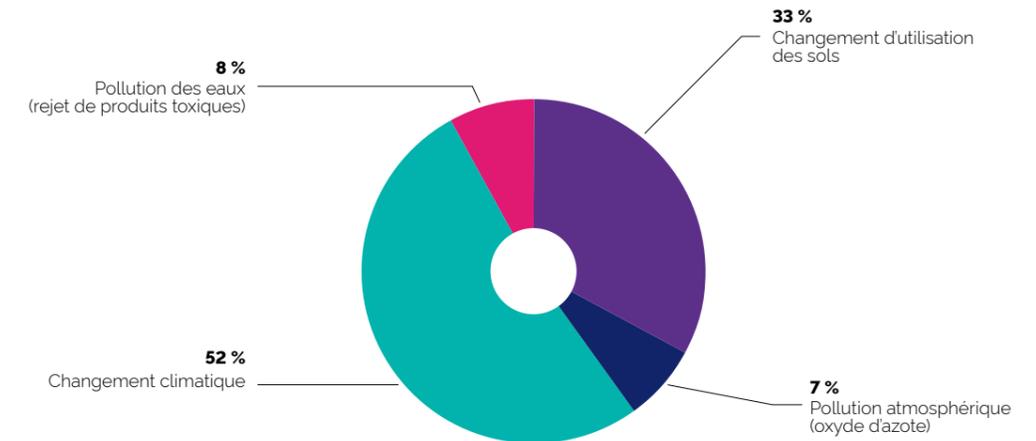
(1) Davantage d'information sur l'approche *Corporate Biodiversity Footprint* est disponible sur le site [www.icebergdatalab.com](http://www.icebergdatalab.com)



Le test effectué fin 2020 sur cinq secteurs (agroalimentaire, pétrole et gaz, énergie, forêts et papier, déchets) estime l'empreinte biodiversité du portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct par CNP Assurances à - 14 m<sup>2</sup>.MSA par millier d'euros investi. La répartition par pression est la suivante :

### Répartition de l'empreinte biodiversité par pression

(Test sur 5 secteurs du portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct)



## 4 Risques et opportunités liés à l'érosion de la biodiversité

La biodiversité dans le dialogue actionnarial

La mesure d'empreinte biodiversité du portefeuille d'investissement se base sur plusieurs hypothèses fortes et/ou approximations et présente certaines limites qui doivent être prises en compte lors de l'interprétation des résultats. Le niveau de transparence variable des entreprises sur leurs activités et leurs impacts environnementaux est complété par une modélisation normative qui rend possible la comparaison de leurs performances à isopérimètre mais induit un niveau de qualité variable de la mesure finale.

En conséquence du caractère naissant et évolutif de la mesure de l'empreinte biodiversité, nous observons un manque d'alignement entre les différentes méthodologies de mesure de l'empreinte des portefeuilles. Plus que la véritable mesure d'une empreinte exacte, le *Corporate Biodiversity Footprint* propose

une comptabilité extra-financière de la biodiversité permettant d'identifier les grandes masses, de hiérarchiser les priorités et d'approcher la mesure de l'effet d'une politique d'exclusion ou d'engagement.

En outre, il offre la possibilité de positionner une société au sein de son secteur et d'identifier les enjeux de ses activités et sources de contribution en termes d'impact sur la biodiversité, permettant d'initier des politiques d'engagement avec ces sociétés centrées sur la réduction de leur impact. Enfin ce type de mesure d'impact incite les entreprises, en particulier dans les secteurs ayant le plus d'impact, à une transparence accrue sur la biodiversité, accompagnant les demandes réglementaires en la matière.

### 4.4 La biodiversité dans le dialogue actionnarial

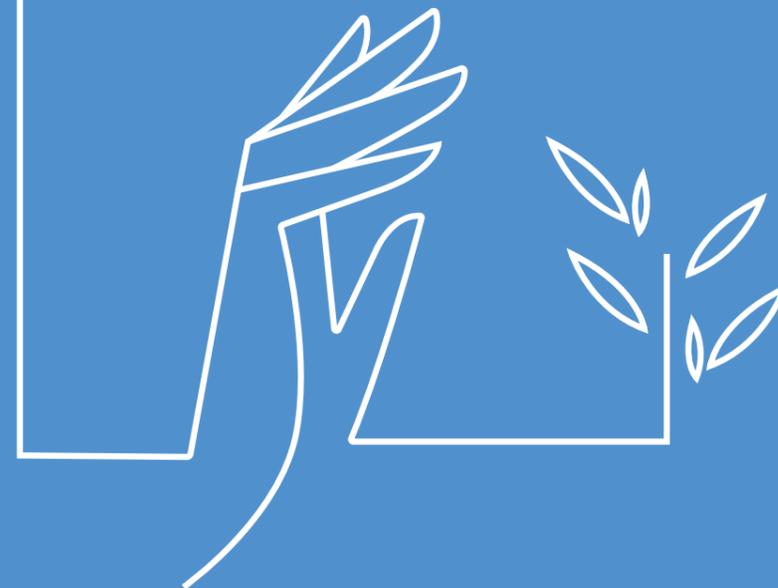
En 2020, CNP Assurances a intégré la biodiversité dans sa politique d'engagement actionnarial, et plus particulièrement dans les dialogues en direct avec les entreprises dont elle est actionnaire : l'objectif est d'appuyer la stratégie de CNP Assurances en faveur de la biodiversité (y compris *via* la lutte contre le changement climatique) en incitant les entreprises à prendre et mettre en œuvre des décisions

ambitieuses de protection de la biodiversité et à publier des informations sur les risques liés à la perte de biodiversité.

En 2020, la biodiversité a été abordée dans 64 % des dialogues en direct avec les entreprises, et le changement climatique a été abordé dans 91 % d'entre eux.

## Chapitre 5

# Sensibilisation des assurés



## 5.1 Communication aux assurés

CNP Assurances adopte une démarche d'investisseur responsable :

- dans les fonds en euros à travers l'intégration de critères ESG dans sa politique d'investissement ;
- dans les unités de compte (UC) à travers l'intégration de critères ESG dans sa politique de référencement des unités de compte.

Les assurés peuvent manifester explicitement leur volonté de donner un sens à leur épargne en choisissant des unités de compte responsables, vertes ou solidaires. CNP Assurances s'est attachée à ce que de telles unités de compte soient à leur disposition dans les principaux contrats. Cet engagement rejoint celui de nos deux grands partenaires distributeurs – La Banque Postale et BPCE – dont les sociétés de gestion structurent de tels fonds.

Pour informer ses assurés sur l'intégration de critères ESG dans sa gestion d'actif, CNP Assurances a choisi depuis 2011 de l'indiquer dans les bulletins de situation annuelle. En 2020, plus de 10 millions de courriers à destination des assurés (adressés par courriers postaux ou disponibles en ligne) mentionnent l'adhésion de CNP Assurances au Pacte mondial et sa stratégie d'investisseur responsable.

La démarche ESG-Climat de CNP Assurances est également décrite dans le bilan RSE, publié chaque année depuis 2010. Par ailleurs, le site [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr) explique la démarche RSE de CNP Assurances.

En 2020, CNP Assurances a publié sur son site Internet une [brochure](#) expliquant le fonctionnement de l'épargne responsable. Elle met en avant auprès des assurés et du grand public les offres d'épargne responsable de CNP Assurances, les différents types d'unités de compte vertes, responsables et solidaires ainsi que la démarche d'investisseur responsable mise en œuvre à travers le fonds en euros. Cette brochure permet également au grand public de comprendre le jargon technique et les acronymes employés (ISR, ESG, exclusion etc.) et de se repérer entre les différents labels de la finance durable (ISR, GreenFin, Finansol).



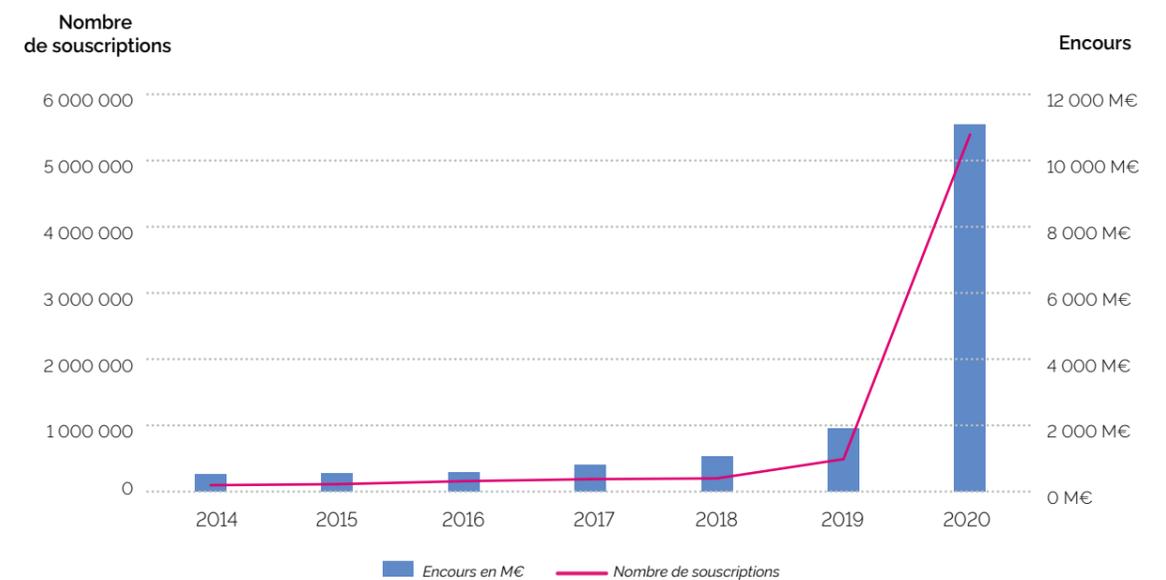
## 5.2 Offre d'unités de compte responsables

En assurance de personnes, l'action directe de l'assuré en faveur d'une société inclusive et durable passe par le choix des supports en unités de compte (UC) responsables dans son contrat d'épargne : ils sont proposés depuis de nombreuses années dans chacun des contrats phares de CNP Assurances.

À la fin de l'année 2020, on dénombre près de 5 millions de souscriptions dans des UC responsables *via* les contrats

d'assurance vie de CNP Assurances. Ils représentent un encours de 11,1 Md€, multiplié par cinq par rapport à fin 2019. Cette très forte augmentation s'explique à la fois par la demande des assurés de supports d'épargne responsables, ainsi que par les efforts des sociétés de gestion, notamment LBPAM et Ostrum AM, pour labéliser et intégrer une stratégie d'investissement responsable dans les fonds existants.

Unités de compte responsables dans les contrats de CNP Assurances



La plupart des unités de compte responsables vendues dans les contrats d'assurance vie de CNP Assurances bénéficient d'un label :

Type de labellisation des UC <sup>(1)</sup>	Encours au 31/12/2019	Encours au 31/12/2020	Nombre de souscriptions d'UC labellisées
Label ISR (investissement socialement responsable)	1 670 M€	10 941 M€	5 316 000
Label Greenfin ( <i>Green Finance</i> )	588 M€	930 M€	355 000
Label Finansol (finance solidaire)	203 M€	235 M€	79 000

(1) Une unité de compte peut bénéficier de plusieurs labels, aussi les montants du tableau ne peuvent pas être additionnés

# Annexes

TCFD | GESTION DES RISQUES

TCFD | INDICATEURS ET OBJECTIFS

Les annexes méthodologiques sont disponibles dans le rapport investissement responsable 2019.



## 6.1 Informations importantes sur les méthodologies

Bien que les fournisseurs d'informations de CNP Assurances, y compris, mais sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « Parties ESG »), obtiennent des informations (« les Informations ») de sources qu'elles jugent fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et les parties ESG déclinent expressément toutes les garanties expresses ou implicites, y compris celles de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les Informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous

quelque forme que ce soit et ne peuvent pas être utilisées comme base ou composante de tout instrument financier, produit ou indice.

En outre, aucune des Informations ne peut en soi être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Aucune des parties ESG ne sera tenue responsable des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris la perte de profits) même si elle est informée de la possibilité de tels dommages.

## 6.2 Glossaire

**Accord de Paris** : Accord mondial sur le réchauffement climatique approuvé en décembre 2015 par 195 États lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21). L'accord prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C.

**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

**AIE** : Agence internationale de l'énergie

**BASM** : Bombes à sous-munitions

**BBC** : Bâtiment bas carbone

**CBI** : *Climate Bonds Initiative*

**CDP** : Association à but non lucratif collectant un *reporting* annuel sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies environnementales auprès de milliers d'entreprises à travers le monde

**ESG** : Environnement, social et gouvernance

**ESS** : Économie sociale et solidaire

**ETNC** : États et territoires non coopératifs

**FFA** : Fédération française de l'assurance

**FPS** : Fonds professionnel spécialisé

**GAFI** : Groupe d'action financière

**GBP** : *Green Bonds Principles*

**GCEL** : *Global Coal Exit List*

**GES** : Gaz à effet de serre

**GEVA** : *Greenhouse gas Emissions per Value Added*

**GIEC** : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

**Greco** : Nom du programme d'efficacité énergétique du patrimoine immobilier de CNP Assurances

**HQE** : Haute qualité environnementale

**HSE** : Hygiène, sécurité et environnement

**IPBES** : *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*

**ISR** : investissement socialement responsable

**kgeqCO<sub>2</sub>** : kilogramme équivalent CO<sub>2</sub>

**KYC** : *Know your customer*

**LBPAM** : La Banque Postale Asset Management

**LCB-FT** : Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

**MAP** : Mines antipersonnel

**MSA** *Mean Species Abundance*. La MSA est une métrique scientifiquement reconnue créée par le PBL (institut hollandais de l'environnement) pour mesurer l'abondance moyenne des espèces.

**NDC** : *Nationally Determined Contribution*, objectif de réduction des gaz à effet de serre annoncé par chaque pays signataire de l'Accord de Paris

**OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques

**ODD** : objectifs de développement durable

**OIT** : Organisation internationale du travail

**OPC** : Organisme de placement collectif

**OPCVM** : organisme de placement collectif en valeurs mobilières

**PACTA** : *Paris Agreement Capital Transition Assessment*

**Pacte mondial** : initiative des Nations unies lancée en 2000 pour inciter les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir des principes relatifs au respect des droits de l'homme et du droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption

**PEFC** : *Programme for the Endorsement of Forest Certification*, programme de reconnaissance des certifications forestières

**PIK** : *Potsdam Institute for Climate Impact Research*

**PRI** : *Principles for Responsible Investment*, Principes pour l'investissement responsable

**RCP** : *Representative Concentration Pathway*, scénario défini par le GIEC d'augmentation des gaz à effet de serre, du forçage radiatif et de la température

**RSE** : Responsabilité sociétale et environnementale

**SCI** : Société civile immobilière

**SDA** : *Sectoral Decarbonization Approach*

**SDS** : *Sustainable Development Scenario*, scénario climatique de l'Agence internationale de l'énergie

**TCFD** : *Task Force on Climate-related Financial Disclosure*

**TECV** : Transition énergétique pour la croissance verte

**TEE** : transition énergétique et écologique

**teqCO<sub>2</sub>** : tonne équivalent CO<sub>2</sub>

**UE** : Union européenne

**UC** : Unité de compte

**WEO** : *World Energy Outlook*, publication de l'Agence internationale de l'énergie

## MIEUX CONNAÎTRE

## CNP ASSURANCES

### Retrouvez-nous sur [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr)

**Accédez** directement à votre espace - Particuliers, Professionnels, Candidats, *Newsroom* (dédié aux journalistes), Investisseurs (pour les analystes et les actionnaires) - et à Nos engagements RSE.

**Découvrez** notre Groupe, sa mission, son modèle multipartenarial unique, sa démarche d'innovation, sa Fondation dans la rubrique « Qui sommes-nous ? ».

**Téléchargez** nos publications : le rapport annuel, le bilan RSE, le document d'enregistrement universel, la lettre aux actionnaires....

Conforme aux exigences d'accessibilité numérique et compatible avec tous les supports (tablettes, smartphones), le site reflète l'engagement de CNP Assurances d'assurer un monde plus ouvert.

### Suivez-nous sur Twitter, Facebook, LinkedIn et YouTube

 [twitter.com/cnp\\_assurances](https://twitter.com/cnp_assurances)

 [m.facebook.com/cnpassurances.official/](https://m.facebook.com/cnpassurances.official/)

 [linkedin.com/company/cnp](https://linkedin.com/company/cnp)

 [youtube.com/c/CnpFr\\_officiel](https://youtube.com/c/CnpFr_officiel)

### Découvrez l'information dédiée aux investisseurs et aux actionnaires

- Sur [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr) rubrique Investisseurs, pour suivre le cours de l'action, consulter l'ensemble des éditions financières et institutionnelles, les lettres aux actionnaires, les communiqués financiers, le calendrier financier, les présentations aux analystes et accéder à la rubrique assemblée générale.
- Les deux boîtes aux lettres électroniques pour poser toutes vos questions : [actionnaires@cnp.fr](mailto:actionnaires@cnp.fr) et [infofi@cnp.fr](mailto:infofi@cnp.fr).
- À l'aide du numéro vert dédié aux actionnaires (appel gratuit depuis un poste fixe)

**0 800 544 544** 

pour obtenir des renseignements sur CNP Assurances ou faire enregistrer vos demandes de documentation financière ou vos changements d'adresse.

## Agenda 2021

### 28 JUILLET

Chiffre d'affaires et résultat au 30 juin 2021

### 19 NOVEMBRE

Chiffre d'affaires et indicateurs de résultat au 30 septembre 2021



**Assurons  
un monde  
plus ouvert**

